

2021-2026

**Procès-verbal n° 5 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 11 octobre 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. David Aebischer

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.02 heures.

Présence de 73/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (7): Mmes et MM. Caroline Chopard, Charles de Reyff, Marine Jordan, Emmanuel Kilchenmann, David Papaux, José Uldry et Laurent Woeffray.

Absent-e-s: -

Scrutatrices/Scrutateurs: Mmes et M. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Adeline Jungo, Chantal Wicky Collaud et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Dylan Manini et Thierry Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, M. le Conseiller communal, M. le Vice-Président, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 4^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 24 septembre 2021, contenant l'ordre du jour de cette séance et de l'éventuelle séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 4a et b de la séance du Conseil général des 13 et 14 septembre 2021;
3. Election de 3 membres de la Commission consultative de développement durable;
4. Révision partielle des statuts de Coriolis Infrastructures – Message n° 8;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur de la Culture
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 78 (2016-2021) de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz, Lise-Marie Graden, Matthieu Loup et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier, dans le cadre de sa politique foncière, l'encouragement et le soutien à la création des coopératives d'habitation;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 115 (2016-2021) de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant de préciser sa politique de transformation numérique des services communaux, notamment par rapport aux publics précaires;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 146 (2016-2021) de MM. Lionel Walter et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'assurer un financement durable des infrastructures culturelles;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 152 (2016-2021) de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'encourager la pratique du vélo pour se rendre à l'école;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 156 (2016-2021) de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétray, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre des vélos électriques à disposition des services de piquet;
10. Décision quant à la transmission:
 - des propositions
 - n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) demandant des contrats à durée indéterminée pour les professeur-e-s de l'Ecole des p'tits artistes avec les modifications subséquentes (salaire-horaire unifié, deuxième pilier, cotisation à la CPPVF) et l'adaptation y relative dans le règlement du personnel de la Ville de Fribourg;
 - n° 3 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant l'adoption d'un règlement communal concernant la mise en valeur artistique des bâtiments et ouvrages communaux;
 - n° 4 de MM. Marc Vonlanthen (PS), Oliver Collaud (Vert-e-s) David Krienbühl (PLR), Gérald Collaud (CG-PCS) et Christophe Giller (UDC) demandant une révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général;

- n° 5 de Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Monica Mendez (Vert-e-s), Adrienne Salina, David Krienbühl (PLR) et Pascal Wicht (UDC) demandant l'exonération des taxes d'empiètement pour toute mesure prise par les habitant-e-s et les commerçant-e-s ayant pour but la décoration de Noël;
- des postulats
 - n° 18 de Mmes et MM. Pierre-Alain Perritaz (PS), Liliane Galley (Vert-e-s), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal, par le truchement de ses membres au comité de l'Agglomération de Fribourg, d'étudier le rétablissement de la desserte de l'arrêt Cimetière par la ligne de bus n°1;
 - n° 19 de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition un espace visible d'affichage aux organisateurs de manifestations;
 - n° 20 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des boutiques éphémères dans les locaux commerciaux vides;
 - n° 21 de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Mathilde Vonlanthen (Vert-e-s), Elisa Nobs (CG-PCS), Elsa Piller (PS), Caroline Revaz, Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Adrienne Salina (PLR) et Marie Giller-Zbinden (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter la représentativité des femmes et des personnes sexisé-e-s dans l'espace public au travers du nom des rues et emplacements en ville de Fribourg;
 - n° 22 de Mme et M. Raphaël Casazza et Adrienne Salina (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une passerelle en bois pour piétons et cyclistes afin d'accéder au site de blueFACTORY depuis le parc du Domino et le quartier de Beaumont;
 - n° 23 de Mme et M. Rana Bassil et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'établir une stratégie d'affichage non commerciale promouvant l'offre locale en matière culturelle et sportive;
 - n° 24 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'améliorer l'offre des halles de sport de la ville pour les sociétés sportives;
 - n° 25 de Mmes et M. Bettina Noll, Valentine Mauron et Jean-Marie Pellaux (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des aires de jeux participatives et créatives à l'extérieur et/ou à l'intérieur;
 - n° 26 de Mmes et M. Elisa Nobs (CG-PCS), Giulia Tognola (Vert-e-s), Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre proche des Grand-Places;
 - n° 27 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une meilleure cohabitation entre les usagers de la zone piétonne et de la zone 20 au centre-ville par une meilleure signalisation et des aménagements urbains;

- n° 28 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un formulaire électronique sur le site internet de la Ville permettant de signaler des dégâts ou des dysfonctionnements dans des bâtiments communaux à l'usage public ou d'infrastructures publiques;

11. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponses aux questions:
 - n° 16 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Claire Roelli, Elias Moussa (PS), Marie Giller-Zbinden (UDC) et Adrienne Salina (PLR) relative à l'état d'avancement du projet immobilier FriGlâne;
 - n° 17 de Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative au train touristique de Fribourg Tourisme;
 - n° 27 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) à l'attention du Bureau du Conseil général relative à l'éventuelle nécessité de présenter un certificat covid lors des prochaines séances du Conseil général;
 - n° 28 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative aux travaux de chauffage à distance dans le quartier du Bourg;
 - n° 29 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au nettoyage de la rue du Pont-Muré et celles adjacentes;
 - E. Nouvelles questions;
 - F. Autres interventions.
-

1. Communications du Président

Le Président. Chères et chers collègues, je débiterai mes communications par quelques aspects sécuritaires.

- A. Nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP et la Cellule cantonale de coordination, à savoir, outre la distanciation sociale et la désinfection des mains, le port du masque en permanence, même pour les personnes assises. Les personnes qui prendront la parole pourront enlever le masque le temps de leur intervention.
- B. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- C. Je vous prie de bien vouloir faire preuve de concision dans vos interventions et de ne pas dévier des sujets à l'ordre du jour. Je me permettrai de vous le rappeler, le cas échéant. A ce sujet, j'ai décidé de limiter le temps de parole des diverses interventions, ceci conformément à l'article 55 RCG.

Naturellement, ne sont pas soumis à ce qui suit, le Président du Conseil général, les Membres du Conseil communal ainsi que les Président-e-s des Commissions.

La règle générale qui prévaut est une limite de cinq minutes au maximum pour chaque intervention.

La présentation d'une candidature est limitée à deux minutes au maximum.

La prise de position de l'auteur-e d'un postulat quant à la réponse donnée par le Conseil communal ainsi que l'argumentation qui suivrait un "Non, je ne suis pas satisfait-e" dans le cadre de la réponse à une question sont limitées à une minute au maximum.

- D. Je vous rappelle que selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que les observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc., sont traités de la même manière que les questions, donc au point des "Divers". Par conséquent, je donnerai la parole sous les "Divers" à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de l'article précité.
- E. Nous ferons une pause aux environs de 21.00 heures.
- G. Enfin, je vous remercie de signer et d'apporter au Vice-Président avant les "Divers", vos propositions ou postulats, et dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

2. Approbation des procès-verbaux n° 4a et b de la séance du Conseil général des 13 et 14 septembre 2021

Le Président. Un membre du Conseil général souhaite-t-il formuler des propositions de rectification de ces procès-verbaux?

Tel n'est pas le cas, ils sont donc approuvés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election de 3 membres de la Commission consultative de développement durable

Le Président. Lors de la séance du Bureau du mercredi 22 septembre 2021, il a été décidé qu'un-e représentant-e du Centre-Droit présente une candidature et qu'un-e représentant-e de la Gauche présente deux candidatures.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Christophe Giller pour le poste revenant aux partis de la Droite et du Centre au sein de la nouvelle Commission consultative pour le développement durable.

Il nous paraît en effet essentiel qu'une juste répartition des forces politiques ait lieu au sein de cette Commission. Ceci ne serait de toute évidence pas le cas si nous avions deux représentants de la Gauche avec un-e représentant-e du groupe du Centre. Nous aurions bien entendu préféré une candidature unique des partis bourgeois, mais pour cela il aurait fallu que nous ayons l'occasion d'en discuter plutôt que d'être mis devant le fait accompli par nos collègues.

Nous tenons à relever que notre candidat dispose d'une riche expérience professionnelle et de compétences très pointues dans différents domaines en lien direct avec le développement durable. Ses compétences techniques de physicien spécialisé dans la physique du bâtiment ainsi que sa maîtrise des questions d'aménagement du territoire lui permettront d'apporter un regard précieux de professionnel sur des enjeux qui seront au cœur des travaux de cette Commission. Il est en outre membre de notre Conseil depuis 2013, également depuis de nombreuses années membre de la Commission d'aménagement et du Conseil de l'Agglomération. Il est ainsi parfaitement au fait des enjeux communaux et régionaux en ce qui concerne les enjeux liés au développement durable, en particulier en ce qui concerne l'aménagement et la mobilité. Nous pensons donc que sa candidature est une bonne candidature, qu'il est intéressant pour notre Conseil de disposer d'un représentant aguerri au sein de cette Commission.

Nous vous remercions donc de soutenir l'excellente candidature de M. Christophe Giller.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Die Fraktion der Mitte/GLP schlägt ihnen Frau Fabienne Etter als Kandidatin für den Sitz in der gemeinderätlichen Konsultativkommission zur nachhaltigen Entwicklung vor.

Mme F. Etter est âgée de 47 ans et a œuvré pendant neuf ans au sein du comité de direction du Parti vert/libéral Suisse où elle s'est occupée de questions de durabilité, d'environnement et d'économie avec énergie et un esprit positif. Tout comme notre groupe, elle est convaincue que notre développement doit reposer sur les trois piliers du développement durable: le pilier économique, le pilier environnemental et le pilier social. Mme Etter représente une génération de femmes professionnelles qui font encore trop souvent défaut dans les organes politiques de notre pays et dispose de l'énergie positive et de la motivation pour œuvrer pour le bien commun dans cette Commission.

Je vous remercie, au nom de notre groupe et de Mme Etter, pour votre soutien à cette candidature et reste à disposition pour toutes informations complémentaires.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Tout d'abord, le groupe Vert·e·s tient à saluer l'ouverture de la Commission du développement durable à des personnes élues par le Conseil général ainsi que le transfert de cette Commission à l'administration générale où elle pourra jouer un rôle plus transversal qu'auparavant. Cela est plus que bienvenu à nos yeux.

Pour représenter le Conseil général dans cette Commission, le groupe Vert·e·s vous propose la candidature de Mme Camille Goy dont l'expérience et les connaissances en matière de développement durable incarnent cette notion de transversalité.

Âgée de 31 ans, membre du comité des Vert·e·s Ville de Fribourg, elle siège dans notre Conseil depuis les élections de ce printemps. Juriste de formation, elle est aussi diplômée en sciences sociales.

À travers ses différentes expériences professionnelles au Département fédéral des affaires étrangères, au Conseil de l'Europe et à l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le domaine de l'égalité de genre, de droits humains et de la lutte contre les discriminations, en particulier de la violence fondée sur le genre ou le racisme, elle a acquis une connaissance multifacette de l'agenda 2030, de ses objectifs de développement durable et des indicateurs employés dans ce cadre.

Mme C. Goy est actuellement responsable du service d'écoute et de conseil contre le racisme dans le canton de Fribourg auprès de Caritas Suisse.

Le groupe Vert·e·s vous remercie de soutenir cette candidature.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a l'honneur de vous présenter la candidature de M. Benoît Dietrich pour l'un des deux sièges de Gauche à cette Commission de développement durable.

Benoît Dietrich est âgé de 31 ans et est réalisateur de films indépendant. Il siège au Conseil général depuis ce printemps. Particulièrement sensible à la variable climat et au développement durable de manière générale, Benoît Dietrich estime que ces composantes environnementales,

sociales et économiques doivent être prises dans chacune des décisions relevant des compétences de la Ville et c'est également ce qu'il essaye d'appliquer à titre personnel dans son quotidien et également au niveau professionnel. Il a également eu le plaisir et la chance de participer et de valoriser plusieurs projets dans la thématique du développement durable ces dernières années, et il serait particulièrement heureux et compétent pour pouvoir accompagner la Ville dans son développement durable, particulièrement au niveau de la stratégie qu'elle est en train de mettre en œuvre.

Nous vous remercions de soutenir cette candidature.

Rugo Claudio (PA). Je n'avais pas prévu de me porter candidat, mais étant donné que j'ai entendu que M. C. Giller se présente à une Commission, alors que je n'ai jamais entendu le moindre mot de sa bouche pour défendre l'environnement, je me suis dit que j'avais toutes les qualités pour contrecarrer ce choix. On pourrait dire qu'il y aurait un membre de Gauche, un membre de Droite et un Indépendant. C'est aussi l'occasion de me donner une place dans une Commission. Je vous fais remarquer que la majorité des candidats sont des novices, cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas faire leurs expériences mais c'est vraiment la majorité des candidats, alors que moi j'ai œuvré souvent pour des causes vertes et durables. C'est pour cette raison que je me porte candidat à cette élection.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Nous avons cinq candidats pour trois sièges. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste. Les candidats à cette Commission sont:

- Mme Camille Goy, pour le groupe Vert·e·s
- M. Benoît Dietrich, pour le groupe socialiste
- Mme Fabienne Etter, pour le groupe Le Centre/PVL
- M. Christophe Giller, pour le groupe UDC
- M. Claudio Rugo, pour le Parti des Artistes

Je vous rappelle que selon l'article 17 du règlement du Conseil général, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote 1

Bulletins délivrés	68
Bulletins rentrés	68
Bulletins valables	67
Majorité absolue	34

Sont élu·e·s Mme Camille Goy avec 62 voix **et M. Benoît Dietrich** avec 55 voix. Félicitations. (Applaudissements).

Ont obtenu des voix au premier tour: Mme Fabienne Etter, 18 voix; M. Christophe Giller, 14 voix et M. Claudio Rugo, 11 voix.

Nous avons deux sièges pourvus sur les trois. Nous allons procéder à un deuxième tour pour pourvoir le troisième siège de cette Commission.

Vont participer à ce deuxième tour:

- Mme Fabienne Etter
- M. Christophe Giller
- M. Claudio Rugo

Rugo Claudio (PA). J'ai demandé un petit conseil juridique à mon collègue et je constate que c'est la femme d'un des candidats qui s'occupe de récolter les bulletins. Est-ce légal?

Le Président. Il y a assez d'autres vérificateurs pour éviter un problème de décompte des voix. Je ne pense donc pas que cela pose un souci.

Wicht Pascal (UDC). Je pense que la réponse à l'interpellation de M. C. Rugo se trouve à l'article 46 alinéa 2 de notre RCG qui dit que la règle concernant la récusation ne s'applique pas aux élections et désignations auxquelles le Conseil doit procéder parmi ses membres. C'est donc écrit noir sur blanc.

Le Président. Merci M. P. Wicht pour cette précision.

Vote 2

Bulletins délivrés	70
Bulletins rentrés	70
Bulletins valables	68

Je rappelle qu'il n'y a pas de majorité absolue, vu que la majorité relative prévaut.

Est élue au troisième siège de cette Commission, Mme Fabienne Etter, avec 43 voix.
Félicitations. (Applaudissements).

Ont obtenu des voix au deuxième tour: M. Christophe Giller, 11 voix et M. Claudio Rugo, 9 voix.

4. Révision partielle des statuts de Coriolis Infrastructures – Message n° 8

Récusation

Le Président. Mme Lea Wattendorff se récusé car elle est employée de la Fondation Equilibre-Nuithonie. C'est pour cette raison qu'elle a quitté momentanément la salle des délibérations.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a eu l'occasion de prendre connaissance de la proposition de modification des statuts de Coriolis Infrastructures lors de sa séance du 27 septembre passé. Elle tient avant tout à remercier le Vice-Syndic et Directeur de la Culture, ainsi que sa Cheffe de service, Mme N. Roos, pour les explications qui lui ont été données.

Avant toute chose, on rappelle une fois de plus qu'il s'agit de statuts que l'on doit accepter ou refuser, mais qu'il n'est tout simplement pas possible de les amender, dans la mesure où ils sont les statuts d'une association de communes.

Ces modifications de statuts ont notamment pour but de s'adapter aux nouvelles obligations de MCH2 et d'ancrer l'existence d'une Commission financière pour répondre à la loi sur les finances communales.

S'agissant du Message qui nous a été remis, la Commission regrette le manque d'informations de nature financière. Elle aurait apprécié lire dans le Message certaines informations sur les montants investis chaque année par la Commune pour Coriolis, respectivement la culture, sur la proportion des apports des communes par rapport à ceux du Casino, sur les apports versés par le Casino, ainsi que leur évolution ces dernières années, en particulier suite à la première année covid-19. Ce sont toutefois des informations qui nous ont été communiquées en séance.

En l'occurrence, l'apport du Casino représente normalement un tiers du budget de Coriolis. Cet apport a diminué d'un peu plus de 40% en 2020, en raison du covid-19, pour atteindre 800'000 francs. L'exigence du certificat sanitaire pourrait également avoir une conséquence négative pour la fin de l'année 2021. D'ailleurs, la convention de collaboration avec le Casino a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024 ou à une date ultérieure si la concession du Casino perdure au-delà de fin de 2024.

S'agissant de la Commune, elle verse environ 1'240'000 francs à Coriolis Infrastructures et environ 1'130'000 francs à l'Agglomération par année.

La Commission a donc pris note que Coriolis Infrastructures devrait trouver d'autres sources de financement ces prochains temps, pour que son financement soit garanti; il s'agira de se tourner vers de nouvelles communes membres ou vers l'Etat.

Le travail apporté à ces statuts a permis de clarifier plusieurs aspects, en particulier la question du financement des différentes interventions sur les deux bâtiments, Equilibre et Nuithonie. Coriolis Infrastructures prendra donc à son entière charge les travaux de maintenance ou de rénovation, lorsqu'il n'y a pas de nouvelles fonctionnalités. Les travaux de transformation avec plus-value seront financés à 25% par les communes sièges concernées, qui restent propriétaires chacune de son bâtiment, les 75% restants étant à la charge de Coriolis Infrastructures. Et pour que les calculs soient comparables, la Commission se réjouit d'apprendre que l'état du bâtiment de Nuithonie sera monitoré avec le même outil que pour Equilibre, le fameux Stratus, ce qui est une jolie collaboration entre nos deux communes.

Notons que le financement des travaux avancé par les communes sièges permettra des financements tiers au travers de subventions, ce qui est également réjouissant et nouveau.

Certains membres de la Commission se sont étonnés que les statuts prévoient que Coriolis Infrastructures participe à la création du pilotage culturel régional et contribue au financement de la politique culturelle régionale, alors que précisément, Coriolis finance des infrastructures.

La réponse à cette question est que tant les artistes que les bâtiments dans lesquels ils travaillent font partie intégrante de la politique culturelle, ce qui explique l'implication de Coriolis Infrastructures à ces réflexions. Mme N. Roos, gestionnaire du fonds, a encore précisé que Coriolis Infrastructures était dotée d'un budget global d'environ 3 millions de francs et la plus grosse partie de ce budget, soit 2'280'000 francs, va à la Fondation Equilibre-Nuithonie, non pas dans son infrastructure, mais bel et bien dans son fonctionnement. Il s'agit ici clairement aussi de politique culturelle.

S'agissant du montant à charge des communes, actuellement, toutes les communes membres participent à raison de 32.50 francs par habitant; en l'occurrence, en plus d'un montant de 30 francs, 2.50 francs par habitant étaient versés dans un fonds de rénovation et entretien – fonds qui était affecté aux coups durs. Ce découpage, entre 30 francs et 2.50 francs, est supprimé avec la modification des statuts, pour permettre à Coriolis Infrastructures d'affecter les montants en fonction des besoins, qui seront déterminés par l'analyse des bâtiments et pourront être inscrits au Plan financier puis aux budgets de Coriolis Infrastructures. La part prévue pour l'entretien pourra donc varier en fonction des années.

S'agissant du mandat de prestations avec la Fondation Equilibre-Nuithonie, peu de choses changeront si ce n'est de clarifier qui paie quoi et qui fait quoi. Cela sera aussi la clarification de processus et la question d'occupation par des tiers des locaux dans Equilibre. Au niveau du contenu culturel, il s'agira de se baser sur "Culture 2030" et d'affiner les missions avec la Fondation.

C'est enfin par 6 voix pour et 2 abstentions que la Commission financière a préavisé favorablement le Message n° 8, soit la révision partielle des statuts de Coriolis Infrastructures, et vous invite à faire pareil.

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Le Conseil communal tient tout d'abord à remercier le comité de Coriolis Infrastructures et son équipe pour le travail effectué dans le cadre de la révision partielle mais néanmoins importante des statuts de l'association de communes. Il remercie aussi le Service de la culture pour l'adaptation du Message, qui est quasiment le même dans chaque commune membre, ainsi que la Commission financière pour les échanges qui ont eu lieu.

Les statuts de Coriolis Infrastructures datent de 2006 et n'ont subi que quelques modifications mineures depuis lors. Après 15 ans, il n'est dès lors plus adapté de parler de la construction des théâtres mais plutôt d'assurer le financement avec le Casino, de prévoir l'entretien et la maintenance des installations, d'adapter le périmètre des communes à la situation réelle, de faire les modifications nécessaires avec l'introduction de MCH2 et d'inclure des éléments de politique culturelle régionale.

Je reviens plus en détails sur ces cinq points, tout en essayant de ne pas être trop redondant avec ce que la Présidente de la Commission financière vient de dire:

1. La convention signée avec le Casino est unique en Suisse, et parfois enviée, et permet de financer directement les infrastructures culturelles. Le comité est déjà à la tâche pour son renouvellement qui interviendra en 2024;
2. L'entretien et la maintenance des deux théâtres sont abordés de manière succincte dans les statuts mais posent les bases du contrat de prestations signé entre Coriolis, la Fondation Equilibre-Nuithonie et les communes sièges. Ce mandat de prestations, qui a demandé beaucoup d'heures de travail dans sa révision, est en phase finale d'élaboration;
3. L'adaptation du périmètre est rendue nécessaire par l'arrivée de la commune de Matran tout en laissant la possibilité à d'autres communes d'y adhérer;
4. MCH2 fait son entrée dans les statuts notamment en institutionnalisant une Commission financière;
5. La volonté de faire de Coriolis Infrastructures une partie intégrante de la politique culturelle régionale est mentionnée dans les buts de l'association. Il est cependant prévu que Coriolis Infrastructures ne s'occupe évidemment que des demandes relatives à l'infrastructure et non à l'animation et la création dévolues à l'Agglomération.

En termes financiers, il faut relever que la commune participe à Coriolis Infrastructures pour un montant de 32.50 francs par habitant, comme cela a déjà été dit, comme pour toutes les autres communes d'ailleurs. Jusqu'en 2017, Coriolis Infrastructures avait pu rétrocéder une partie du montant à ses contributrices. Ce n'est plus le cas depuis 2018 suite à la réfection d'urgence de Nuithonie puis depuis l'an passé en raison de la crise sanitaire. Pour la Commune, Coriolis Infrastructures est donc une charge liée qui représente environ 1.2 million de francs variant d'année en année selon les cas et l'évolution de la population.

De manière générale, Coriolis Infrastructures se porte bien financièrement puisqu'elle provisionne de manière constante environ 500'000 francs pour les cas les plus difficiles. Cette provision a été utilisée à deux reprises, pour Nuithonie et pour la crise sanitaire. Les soutiens fédéraux, cantonaux et communaux ont ainsi permis à la Fondation Equilibre-Nuithonie de passer sans problème le cap du covid-19 sur le plan financier. Je ne reviens pas sur les aspects culturels, fortement péjorés par la crise évidemment. La provision sera à reconstituer dès à présent. Reste que le financement de Coriolis Infrastructures est principalement dépendant des communes. L'avis du comité est aussi d'essayer enfin de pouvoir avoir un soutien plus affirmé de l'Etat, au même titre que les autres salles du Canton.

Enfin, il faut noter que la Ville de Fribourg met à disposition 0.9 EPT pour la gestion de l'association: Mme Natacha Roos à 35% en tant que gestionnaire de fonds, M. Juan Diaz à 35% en tant que collaborateur scientifique et Mme Aline Werner à 20% en tant que secrétaire. Ce mandat rapporte à la ville quelques 140'000 francs par an mais pose aussi des soucis de conflits d'intérêts et de gestion de l'équipe au sein du Service de la culture.

Pour ce Message, il n'est possible au Conseil général de se prononcer uniquement en disant oui ou non. Une modification du contenu des statuts n'est pas possible dans la mesure où c'est une association de communes, cela a déjà été mentionné par ailleurs. La commune de Fribourg est l'avant-dernière à se prononcer, Villars-sur-Glâne le fera trois jours après nous. Le Conseil communal vous recommande de voter oui à ce Message. Et quant au futur plus politique de Coriolis Infrastructures, je répondrai plus en détail dans la réponse au postulat n° 146.

J'ai terminé pour l'entrée en matière et reste volontiers à votre disposition pour toutes questions notamment concernant le détail de certains articles.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste s'est penché avec grand intérêt sur la nécessaire révision des statuts de Coriolis Infrastructures.

Avec ce Message n° 8, le groupe socialiste a la désagréable impression d'une histoire mal ficelée qui se répète. Ce Message n° 8 est en effet un retour vers le passé, un retour vers 2014. Rappelez-vous, cette année-là, le Message n° 32bis sur la modification des statuts de Coriolis Infrastructures était soumis au Conseil général. Ce Message bis faisait suite à un premier Message n° 32 jugé insatisfaisant. Tous les groupes, presque à l'unisson, avaient alors émis de nombreuses réserves sur la qualité relative du Message bis. Le groupe PDC déplorait entre autres en date de la séance du Conseil général du 29 septembre 2014:

- Le manque de transparence de la structure des coûts.
- Le manque d'anticipation de l'évolution des produits du Casino, dont la dépendance est avérée depuis le début de l'exploitation.
- Le fait qu'aucune mesure forte d'incitation à élargir le cercle des communes membres n'était déployée.

Pour sa part, le groupe socialiste, par la voix de son rapporteur de l'époque M. Elias Moussa, relevait qu'avec la révision des statuts, on manquait une occasion en or de mener une discussion de fond sur l'organisation et le mécanisme de financement de Coriolis Infrastructures. Il relevait également que le soutien à Equilibre et Nuithonie devait s'accompagner d'une réflexion plus globale sur le soutien aux autres infrastructures culturelles du Grand Fribourg.

Pour résumer, le Message n° 8 ainsi que les délibérations de ce soir semblent être un coupé-collé de 2014. En effet, le document qui nous est soumis est malheureusement incomplet et ne permet pas au législateur de se faire une opinion raisonnée et de se projeter vers le futur, comme l'a rappelé Mme la Présidente de la Commission financière, en effet:

- On n'y trouve, dans ce rapport, presque aucune indication financière: structure des coûts et des recettes de Coriolis Infrastructures, apports passés et attendus du Casino, etc.
- On aurait apprécié également de savoir quelle est la dépendance de Coriolis Infrastructures aux apports du Casino. On aurait aimé savoir de quelle manière la baisse des apports du Casino, on l'a vu avant, entre 2019 et 2020 met ou non en péril la structure. On aurait également souhaité savoir, sans trahir de secrets, sur quelle base se prépare le renouvellement de la convention avec le Casino de Fribourg?
- On aurait en outre apprécié de savoir ce qui est entrepris pour convaincre d'autres communes d'intégrer le navire Coriolis Infrastructures et de participer aux coûts culturels du Grand Fribourg? On pense par exemple aux communes qui ont dit oui le 26 septembre dernier à la poursuite du processus de fusion, comme Marly et Belfaux. Ou d'autres communes ceinture, notamment du côté alémanique?
- On aurait souhaité que le Message contienne, même succinctement, une réflexion plus globale sur le soutien aux institutions culturelles du Grand Fribourg en général.

Enfin, le groupe socialiste est malgré tout conscient des nombreux vents contraires qui empêchent la réalisation d'une politique culturelle du Grand Fribourg équitable et raisonnée. Il salue par la même occasion les importants efforts faits par les Services compétents de la Ville de Fribourg pour inventer et mettre en œuvre les meilleures solutions possibles.

Comme vous l'aurez compris. Ce n'est pas avec un enthousiasme débordant, mais plus par pragmatisme et pour éviter de fragiliser une construction culturelle du Grand Fribourg déjà fragmentée que la majorité de notre groupe soutiendra les modifications des statuts de Coriolis Infrastructures.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Als ich die Botschaft des Gemeinderates zur Statutenrevision von Coriolis Infrastrukturen gelesen habe, wurde ich fast ein wenig nostalgisch, denn mein erstes politisches Amt, das ich vor genau einem Jahrzehnt angetreten habe, war Coriolis Delegierter. Vieles hat sich seither geändert. Einiges zum Besseren, vieles ist geblieben wie es war und manches hat sich leider auch verschlechtert. Zu letzterem gehört die finanzielle Situation unserer tollen Kulturinfrastrukturen, die zu Beginn noch stärker auf den Zustupf des Casinos zählen konnten, während heute die Mitgliedsgemeinden von Coriolis Infrastrukturen und die Steuerzahlenden einen viel grösseren Beitrag leisten.

Nous pouvons être fiers de nos deux infrastructures culturelles. Bien que nous n'ayons pas encore atteint le maximum au niveau du rayonnement et de l'insertion dans le paysage des scènes majeures du pays, Fribourg et les Fribourgeois profitent largement de l'offre des arts de la scène qui sont hébergés dans Equilibre et Nuithonie. Il y a encore des progrès notables à réaliser en ce qui concerne la reconnaissance de nos deux maisons phares outre Sarine. Pour l'instant, la programmation et son écho se limitent encore trop souvent à l'espace francophone, voire romand, alors que Fribourg aurait un rôle pionnier à jouer en ce qui concerne le développement de productions bilingues et multilingues, jetant des ponts innovants au-delà des limites culturelles de notre pays. Mais je diverge car il est question d'infrastructures ici et non

pas de programmation. C'est là que se situe le second grand domaine où des progrès pourraient être faits au niveau de l'intégration de Coriolis, et donc d'Equilibre et de Nuithonie, dans le paysage des infrastructures culturelles à vocation suprarégionale dans le Grand Fribourg. Je pense par exemple au podium de Guin, à Fri-Son et autres scènes qui font le bonheur et la fierté de notre cité.

Il existe un potentiel indéniable pour une meilleure coordination, pour une mise en commun de ressources, pour une gestion plus rationnelle et une planification plus cohérente.

Wenn man eine wunderbar zweisprachig funktionierende Struktur wie die Agglomeration Freiburg kennt - und glauben sie mir, ich kenne sie als ehemaliger Präsident des Agglomerationsrates - dann wünscht man sich automatisch, dass künftig auch Kultur- und Sportinfrastrukturen auf überkommunaler Ebene gemeinsam verwaltet und geführt werden. Entsprechende Vorstösse sind bei der Agglomeration Freiburg schon seit längerer Zeit hängig. Die Exekutive, in der auch drei Mitglieder unserer Stadtregierung sitzen, ist hier am Puls ganz nah dran, kann direkt Einfluss nehmen, beschleunigen oder bremsen. Wir haben am vergangenen 26. September gesehen wohin es führt, wenn die Kantonshauptstadt bescheiden in den Hintergrund rückt, wenn wir uns als Angst vor Widerständen vornehm zurückhalten, wenn wir unsere Rolle als Leader des Kantonszentrums zu diskret spielen.

On a vu que ce ne sont pas la retenue, la discrétion et la recherche du consensus au point de s'effacer qui vont convaincre les autres à rejoindre le giron d'une capitale forte. Cela vaut pour les fusions communales, autant que pour les grands projets de développement. Nous pensons à la piscine ou aux infrastructures d'envergure suprarégionale.

Notre groupe est confiant que la révision des statuts qui nous est soumise ce soir permettra à Coriolis Infrastructures d'avancer. Et nous appelons de nos vœux que la Ville joue encore davantage que jusqu'à présent le rôle de leader qui tire, qui pousse, qui avance, qui invite, qui motive et qui dynamise le Grand Fribourg y compris dans le domaine culturel.

Avec ces considérations d'un ordre plus large, le groupe Le Centre/PVL approuvera le Message et vous remercie de faire de même.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Galley Liliane (Vert·e·s). Les Vert·e·s se positionnent majoritairement en faveur de la révision des statuts de Coriolis Infrastructures et souhaitent par-là donner un signal positif dans l'avancée de ce dossier. Ils tiennent cependant à souligner trois éléments discutables, voire problématiques:

1. Tout d'abord, la question des marchés publics. Dans un arrêt de mai 2019 concernant les théâtres du Grütli et de l'Orangerie à Genève, le Tribunal fédéral a jugé que de confier l'exploitation d'un théâtre "public" à une entité "privée" relevait d'une transmission de monopole au sens de la loi sur le marché intérieur et était donc soumis aux règles des marchés publics, avec appel d'offres et décision d'adjudication soumise à recours. Dans ces circonstances, les Vert·e·s ont de sérieux doutes quant à la conformité de l'article 2 alinéa 2 lettre a du projet de statuts au droit supérieur. Celui-ci prévoit en effet d'offrir, sans autre forme de procédé, le mandat d'exploitation à la Fondation Equilibre-Nuithonie.

Il est par ailleurs à relever que la formulation utilisée dans les statuts manque d'uniformité. Si l'article 2 mentionne explicitement LA Fondation Equilibre-Nuithonie, l'article 6 est plus évasif en indiquant seulement UNE fondation. Dans ce dernier cas, on pourrait d'ailleurs légitimement se demander pourquoi une fondation et pas une association ou une autre entité juridique? N'ayant guère la possibilité de proposer un amendement afin de corriger le tir, le groupe Vert·e·s ne souhaite toutefois pas s'opposer au projet en bloc pour cette seule question. Nous demandons cependant au comité de Coriolis Infrastructures de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour rendre les statuts conformes au droit supérieur et d'appliquer, sans délai, les règles qui s'imposent en matière de monopole et de marchés publics.

2. La deuxième remarque concerne les problèmes de gouvernance dans le domaine de la culture fribourgeoise. Si la création de Coriolis Infrastructures a été un moteur pour faire avancer la réalisation des bâtiments d'Equilibre et de Nuithonie, elle constitue aujourd'hui un frein à la diversité culturelle, à l'innovation, au développement des autres acteurs et à l'émergence de nouvelles entités. En effet, le soutien prépondérant qu'offre Coriolis Infrastructures à ces deux lieux culturels chapeautés par une seule et même direction favorise la concentration du pouvoir, et par là, les risques de dérives. En tant que Vert·e·s, nous estimons que ce type de gouvernance présentée comme efficiente risque au contraire d'appauvrir à terme la diversité et la vivacité du paysage culturel fribourgeois. Les Vert·e·s seraient donc favorables à une dissolution de Coriolis Infrastructures et à une reprise de cette compétence par l'Agglomération, conformément à la motion déposée en 2017 au sein de cet organe. Ceci permettrait notamment une meilleure coordination entre le soutien aux structures culturelles (compétence de l'Agglomération) et le financement des infrastructures (compétence de Coriolis Infrastructures).
3. Enfin, nous tenons à relever le déficit de démocratie dans les structures d'associations de communes de manière générale. L'assemblée des délégués permet certes d'entendre la voix des communes mais uniquement celle de leurs autorités et pas de leur population. En effet, les délégué·e·s qui ne sont pas issu·e·s du Conseil communal y jouent un rôle de figurant·e lors des prises de décision. Ils et elles reçoivent des mots d'ordre du Conseil communal et n'ont pas le loisir de s'en écarter ou de refléter une éventuelle position divergente. Cet aspect n'est ni nouveau ni spécifiquement lié à cet objet d'aujourd'hui, mais il n'en reste pas moins discutable dans une démocratie que nous voulons exemplaire.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Notre groupe a étudié avec attention le Message n° 8 concernant la révision partielle des statuts de Coriolis Infrastructures. Si sur les articles notre groupe n'a pas trop de quoi se prononcer, si ce n'est d'avoir vu la commune d'Avry disparaître à l'article n° 1 sans aucun commentaire, le groupe libéral-radical salue la création de la Commission financière, à l'article 9, qui aura certainement des dossiers et des défis à remplir.

Notre groupe rejoint également les observations de la Commission financière et du groupe socialiste quant aux manques d'indications et d'indicateurs financiers dans le Message.

Le groupe libéral-radical se pose encore des questions quant à la stratégie de Coriolis Infrastructures pour faire adhérer de nouvelles communes, questions qui se posent déjà depuis quelques temps:

- Est-ce qu'il n'y aurait pas meilleur temps d'intégrer les tâches de Coriolis Infrastructures à l'Agglomération, sachant qu'il y a une Commission culturelle qui regroupe déjà une grande partie des membres de Coriolis Infrastructures et d'autres communes?
- Qu'en est-il également de la future Association régionale de la Sarine (ARS)? Est-ce que les tâches de Coriolis Infrastructures pourraient, à terme, être reprises par l'ARS? L'intégration de l'une de ces deux structures permettrait de bénéficier de synergies dans la gestion et dans le fonctionnement.
- Est-ce que le vote sur la fusion du 26 septembre dernier aura une influence sur la suite des discussions? En effet, notre groupe relève que la Ville contribuant à environ 62% à Coriolis Infrastructures n'a pas la majorité décisionnelle. Nous espérons que nos représentants au sein de Coriolis Infrastructures feront comprendre aux communes qui ne veulent pas payer, qu'un jour ou l'autre, elles devront bien se rallier à Coriolis Infrastructures ou à d'autres structures afin que la Ville ne soit pas l'éternel payeur.
- Enfin, nous avons entendu parler que désormais on ne parlerait plus de construction de théâtres, mais plutôt de leur entretien. Cela nous a fait quand même nous poser une dernière question: qu'en est-il du décompte final de la construction du théâtre Equilibre?

Avec ces quelques questions, notre groupe acceptera la modification des articles des statuts de Coriolis Infrastructures.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Beaucoup de personnes viennent de le dire, nous n'avons malheureusement pas la possibilité de modifier ces statuts. On a donc une certaine frustration par les débats de ce genre dans le cadre d'associations de communes. Je suis donc aussi obligé de me limiter malheureusement à quelques considérations d'ordre général.

1. Coriolis Infrastructures est peut-être l'exemple le plus frappant pour lequel la fusion était nécessaire et utile pour désenchevêtrer les tâches et les financements. D'ailleurs, on remarque de manière assez rigolote que les communes membres de Coriolis Infrastructures ont dit non à la fusion alors que les communes favorables à la fusion n'en sont pas membres.
2. La nécessité qui a déjà été évoquée c'est, évidemment, de réformer encore une fois les statuts de Coriolis Infrastructures le plus rapidement possible pour les faire coïncider avec le périmètre de l'Agglomération, voire avec éventuellement l'ARS. Ou alors, carrément d'intégrer les tâches de Coriolis Infrastructures dans l'Agglomération ou dans l'ARS.
3. Je constate aussi que les nouveaux statuts ne péjorent pas davantage la situation de la Ville et que la clarification est tout de même assez bienvenue quant à l'entretien et aux transformations des immeubles. Je pense que c'est un élément assez utile pour la Ville.

En attendant une nouvelle politique régionale dans laquelle - en reprenant les mots de mon collègue M. B. Altermatt - la Ville joue un rôle de leader qui tire et qui pousse, je donne mon accord et celui du groupe Centre gauche-PCS pour cette modification des statuts.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller-Zbinden Marie (UDC). Ce Message n° 8 concerne Coriolis Infrastructures, autrement dit une association de commune. Le groupe UDC regrette, comme ce fût déjà plusieurs fois évoqué, qu'en cas de questions relatives aux associations de communes, nous ne pouvons qu'accepter ou refuser les statuts en question; par conséquent qu'il n'est donc absolument pas possible d'en changer une virgule. Aussi, ces statuts ont quasiment déjà été acceptés par toutes les communes membres, excepté Fribourg et Villars-sur-Glâne.

Les statuts en question n'ont subi que de menues modifications depuis leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, avant la construction et l'exploitation de Nuithonie et d'Equilibre. Une mise à jour est donc bienvenue.

Les modifications proposées, notamment au sujet des obligations liées au MCH2, semblent justifiées, tout comme la suppression de la notion de communes fondatrices à l'article 1, permettant l'adhésion d'autres communes.

Seul bémol, l'article 2, alinéa 2, lettre d!

Coriolis Infrastructures, comme son nom l'indique, a pour mission de s'occuper des infrastructures et non du pilotage culturel régional, rôle de l'Agglomération de Fribourg. Bien que d'après les informations transmises à la Commission financière, cet ajout a pour but que Coriolis Infrastructures soit convié aux discussions relatives à ce sujet, le groupe UDC craint que cette promotion fasse endosser aux communes membres de Coriolis une charge qui n'est pas la leur.

Malgré ce dernier point, le groupe UDC est favorable à cette révision partielle des statuts de Coriolis Infrastructures.

Zurich Simon (PS). Je souhaite déclarer en préambule mes liens d'intérêt. Je suis membre du Conseil de fondation du Nouvel Opéra Fribourg (NOF).

La complexité de la gouvernance culturelle fribourgeoise est un frein absolu à son développement, selon le bon principe du "tout ce que je ne fais pas moi-même sera peut-être fait par quelqu'un d'autre". Quand on voit le développement culturel de ces dix dernières années à Lausanne ou à Genève, on est en droit de se dire que le système actuel, dans notre bon canton de Fribourg, est un peu trop mou.

Je pense que nous devons être plus attentifs à une scène culturelle qui évolue constamment et anticiper mieux ses besoins. Il n'y a par exemple aujourd'hui pas de lieu de représentation pour la scène émergente et la performance alors que de nombreux artistes se sont formés et arrivent maintenant avec la forte envie, et c'est tant mieux, de pouvoir exercer leur art. Il n'y a pas non

plus de lieu de répétition fixe pour plusieurs compagnies, pas d'ateliers de constructions de décors ni de studio suffisamment grand pour certaines créations, comme les opéras.

Le processus de révision des statuts de Coriolis Infrastructures n'a pas été précédé de réflexions sur les besoins en matière de financement des infrastructures culturelles autres que celle d'Equilibre-Nuithonie. La plupart des infrastructures actuelles ont été construites ou transformées ces 30 dernières années. Je pense notamment à Fri-Son, à l'Ancienne Gare, à Fri-Art, au Théâtre des Osses. Il est évident que ces lieux auront besoin à moyen ou à long terme d'un développement de leurs infrastructures; un système de financement où ils ne reçoivent, pardonnez-moi l'expression, plus que des miettes une fois qu'Equilibre-Nuithonie s'est servie, n'est pas durable. La répartition actuelle représente également un risque de division très regrettable pour la culture fribourgeoise. On ne comprendra pas pourquoi le 95% de ce financement sera alloué à un seul acteur quand autant d'autres acteurs ont de la peine à boucler leur fin de mois. On doit réussir cette évolution certes sans pénaliser Equilibre-Nuithonie et sans pouvoir aussi compter sur les autres que sont l'Etat ou la Loterie Romande (LoRo) pour assurer la pérennité des institutions culturelles de notre ville.

La modification des statuts de Coriolis ne règle en rien le problème soulevé, puisque le subventionnement "à titre subsidiaire et dans la limite des moyens à disposition, d'autres infrastructures culturelles régionales dans l'agglomération de Fribourg", s'il ne figurait pas de manière formelle dans les statuts, était déjà l'usage. Cette disposition ne règle en rien la problématique.

J'encourage le Conseil communal à intégrer à sa stratégie et à la négociation de son mandat avec la Fondation Equilibre-Nuithonie une remise à plat du système de collaboration avec les partenaires privilégiés que sont de nombreux acteurs culturels fribourgeois comme le NOF mais aussi, comme par exemple, l'Orchestre de chambre fribourgeois. Le système actuel n'est pas durable. On a construit Equilibre pour remplacer l'Aula de l'Université qui accueillait la saison des concerts et l'opéra. On a également dans l'intervalle créé l'Orchestre de chambre fribourgeois. Actuellement, le système est dysfonctionnel. On multiplie les saisons parallèles à Equilibre et on divise les acteurs plutôt que de fédérer une offre. A titre d'exemple, le contribuable fribourgeois finance les créations lyriques, comme celles du NOF, mais n'en bénéficie pas dans l'abonnement du théâtre car ces saisons sont saucissonnées entre un spectacle à l'abonnement et des spectacles hors-abonnement. En gros, quand un spectacle du NOF passe à Paris et fait ainsi rayonner notre ville et notre canton, le contribuable parisien en bénéficie plus largement que le contribuable fribourgeois.

Je ne vais pas remettre ici en question l'adoption des statuts de Coriolis Infrastructures, même si l'envie en était grande à une première lecture, mais j'invite nettement les représentants de notre ville au sein de Coriolis Infrastructures à remettre l'ouvrage sur le métier le plus rapidement possible.

Rugo Claudio (PA). La culture à Fribourg c'est un millefeuille. Si un acteur culturel veut faire une demande, il doit d'abord se préoccuper de savoir à quelle association s'adresser. Il y a Coriolis Infrastructures, l'Agglomération, la Ville, le Canton et j'en passe. Pour répondre à Mme O. Gex qui disait que l'on devrait transférer les tâches à l'Agglomération, ce n'est pas possible parce qu'il faut qu'il y ait les mêmes communes à l'Agglomération et à Coriolis Infrastructures pour faire le transfert.

J'en viens à mes premières remarques concernant le règlement. Il faudra de toute façon le modifier, M. M. Page, en particulier la petite coquille que nous trouvons à la page 13, soit la répétition du "de" tout en bas de la page (... obligatoire au sens de de la loi sur les communes). C'est une petite coquille, mais autant adopter un règlement correct. De plus, j'aurais formulé d'une manière différente, à la page 7, l'article 7, Assemblée des délégué·e·s, b) Attributions, alinéa 5, il est écrit: L'assemblée des délégué·e·s décide de l'adhésion de nouvelles communes membres et de ses conditions. J'aurais écrit: "... et des conditions y relatives".

J'avais la même remarque concernant les communes de Matran et d'Avry. Je crois que Matran a intégré Coriolis Infrastructures, ce qui constitue un imput, et puis on a Avry qui en est sortie. Or, on ne dit pas grand-chose à ce sujet dans le Message. On ne s'inquiète pas non plus de savoir pourquoi une commune qui voulait participer sort comme ça et de Coriolis Infrastructures et du Grand Fribourg. Un hasard du calendrier, la convocation pour notre assemblée était datée du 24 septembre, donc avant que l'on ne connaisse le choix des communes qui était agendé au 26 septembre 2021. C'est un agenda, c'est dû au hasard.

Le point 2 que j'aimerais développer, c'est le litige Architectes/Ville de Fribourg. Je crois que j'ai entendu quelqu'un en parler, c'est la facture finale. Combien a coûté Equilibre? Je crois, à ma connaissance, que ce litige il n'a pas encore été réglé. En tout cas en décembre passé, au budget, il n'était pas réglé. D'ailleurs il est intéressant parce que est-ce que ce sont des rénovations? Est-ce que cela fait partie de la construction? C'est difficile. Et puis si on avait eu une Commission où plusieurs Vert·e·s auraient pu intervenir ... Je vous rappelle que l'Equilibre aurait dû être en vert.

Je profite de la présence de la cheffe du Service de la culture pour lui signifier encore une fois ma déception quant aux mesures prises pour les artistes qui vernissent, qui sont encore une fois les mêmes, la semaine prochaine, en plus avec le certificat covid. Merci et bravo à l'ouverture culturelle par rapport à quatre musiciens qui étaient professeurs, bénéficiaires de salaire en classe 20. Par ailleurs, j'insiste peut-être, mais je m'intéresse à participer à la Commission culturelle. Il y a un Parti des Artistes et il serait normal que l'on renouvelle un peu et que l'on y inclue aussi un membre du Parti des Artistes, même si ce n'est pas moi.

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Merci aux groupes pour leurs messages critiques, mais néanmoins positifs dans l'ensemble.

Je reviendrai sur quelques points en détail et vous propose de regrouper les thématiques sans venir sur les interventions en particulier, d'autant plus qu'il y en a une à laquelle je ne pourrai pas répondre car je n'ai pas bien compris son contenu.

De manière générale, je partage complètement vos désirs d'une politique culturelle régionale renforcée, mieux coordonnée, simplifiée, donnant les mêmes chances à tous les acteurs culturels. Malheureusement, ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais nous avons maintenant certaines fenêtres qui sont ouvertes, un petit peu toutes en même temps. Nous avons, par exemple, la transformation de l'Agglomération nécessaire par la loi cantonale, avec les réflexions menées en lien avec l'apport du Casino et donc à l'avenir de Coriolis Infrastructures, avec les nombreuses discussions que nous avons avec l'Etat. Donc il y a une convergence

d'opportunités que nous pourrions saisir, et ceci à plusieurs niveaux, avec plusieurs acteurs dont, nous espérons bien évidemment, la Ville de Fribourg.

J'aborde quelques questions plus précises.

Concernant les marchés publics, je vais remettre cet avis au comité de Coriolis Infrastructures puisque trois juristes y siègent. Personnellement, je ne suis pas compétent pour y répondre.

Concernant la gouvernance de manière générale. Effectivement, la gouvernance de la politique culturelle régionale est aujourd'hui très compliquée. Je pense que c'est un des systèmes régionaux parmi les plus compliqués puisque l'on a de nombreux organes subventionneurs. On en compte cinq au minimum si on regarde toutes les palettes possibles de soutien pour les acteurs qui sont en ville de Fribourg. Quant à la gouvernance plus institutionnelle, donc à la gestion de toutes ces institutions, il faut voir que le problème des associations de communes qui est remis aussi ici en question ce soir, est évidemment en général en défaveur de la Commune de Fribourg dans sa gouvernance puisqu'elle apporte en général entre 45% et 65% de l'argent, alors qu'elle ne possède qu'entre un et trois sièges. À Coriolis Infrastructures, il y a sept personnes qui votent au comité et la Ville a un siège. À l'Agglomération, il y a 12 personnes qui votent et la Ville a trois sièges. On peut évidemment remettre cela sur le tapis, cela-dit la loi cantonale prévoit qu'aucune commune ne peut avoir la majorité. Je propose donc de modifier, si vous le désirez, cette loi via le Grand Conseil et comme il y a de nombreux candidat·e·s dans cette salle, peut-être que ce relai se fera en direct.

Concernant la Commune d'Avry, c'est son Conseil général qui a décidé de ne pas entrer dans Coriolis Infrastructures. Cela-dit, ils font un versement chaque année de 10'000 francs.

J'avais prévu de vous en parler de la stratégie future dans la réponse au postulat, mais je crois qu'il est opportun d'en parler maintenant. Tout d'abord et c'est public, il y a une motion qui a été déposée à l'Agglomération pour étudier la possibilité d'un rapatriement de Coriolis à l'Agglomération. Cette étude va être finalisée au comité d'agglomération. Je sais aussi qu'il y a une étude pour viser l'inverse, soit de rapatrier l'Agglomération à Coriolis. Et puis, il y a un autre modèle qui consiste à créer un nouvel organisme. Si on part dans quelque chose de moins public, pas sous la forme d'une association de communes, on a d'autres avantages, notamment de pouvoir demander des fonds à d'autres, à des fondations par exemple. Il y a donc plusieurs alternatives qui sont à l'étude et je pense qu'il faut laisser les organes compétents faire leur travail d'analyse et de rendre leurs constats. En tout cas, ce que je peux vous assurer, c'est que les discussions sont intenses actuellement sur cette collaboration. La Ville de Fribourg et l'Agglomération collaborent actuellement très bien puisque l'on a des échanges techniques entre le Service de la culture et le Dicastère des promotions, notamment pour un désenchevêtrement du soutien aux acteurs, sans que ces derniers ne soient diminués. On fait des efforts de coordination dans cette constellation un petit peu compliquée.

Il y a encore un sujet qui me tient à cœur, celui du découplage. En effet, la loi cantonale sur les affaires culturelles prévoit dans son annexe des tâches bien spécifiques réparties parmi les différents acteurs de subventionnement que sont l'Etat, la Loterie Romande, Coriolis Infrastructures, l'Agglomération et les communes. Or, cette répartition des subventionnements se fait presque de manière exclusive, c'est-à-dire que si l'un octroie une subvention, l'autre ne le fait pas ou alors de manière subsidiaire, et encore c'est compliqué. Je suis d'avis - et d'ailleurs

l'association K, avec qui nous avons des rencontres dans le cadre de la fusion, est du même avis, c'est pour cela que je peux en parler - qu'il faudrait au contraire décloisonner et faire que les gens travaillent ensemble, donc inclusivement et non pas de manière exclusive.

Je vous ai dressé le panorama très général de tout ce qui se fait. Il y a beaucoup de séances de travail, notamment aussi en ville de Fribourg avec le mandat de prestations, avec la collaboration d'Urbanisme et architecture. On travaille vraiment d'arrache-pied à cette politique culturelle régionale et on espère que, dans la législature à venir, un nouveau modèle ou un meilleur modèle surgisse, pour surtout le bien de nos acteurs culturels.

Il y a encore une question concernant le litige entre l'architecte et la Ville de Fribourg. En effet, c'est une procédure qui est longue et qui est encore en cours. Nous ne pouvons pas en dire davantage. Vous avez peut-être vu dans les comptes que nous avons provisionnés un certain montant - puisqu'il y a un risque et qu'il est chiffré -, comme nous le faisons avec toutes les provisions pour les risques que nous connaissons et qui sont chiffrés.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 8.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 60 voix contre 1 et 9 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- les statuts de Coriolis Infrastructures du 19 décembre 2014, modifiés le 1^{er} juin 2016;
- la décision de l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures du 14 avril 2021;
- le Message n° 8 du Conseil communal du 6 septembre 2021;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

La modification des articles 1, 2, 5, 6, 7, 7bis, 7ter, 7quater, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18 al. 1, 18 al. 2, 18 al. 3, 18bis, 19, 20, 20bis et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures est acceptée.

Article 2

La modification des articles 1, 2, 5, 6, 7, 7 bis, 7ter, 7quater, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18 al. 1, 18 al. 2, 18 al. 3, 18bis, 19, 20, 20bis et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 11 octobre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 60 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Piller Elsa (PS)

Se sont abstenus: 9 Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Zurich Simon (PS)

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 78 (2016-2021) de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz, Lise-Marie Graden, Matthieu Loup et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier, dans le cadre de sa politique foncière, l'encouragement et le soutien à la création des coopératives d'habitation

Dietrich Laurent, Directeur des Finances.

cf. annexe.

La réponse complète vous a été transmise. Par conséquent, je ferai un résumé de la position du Conseil communal.

Je vous fais grâce de l'état de situation des coopératives d'habitation au niveau national et régional excellemment bien décrite dans la réponse que vous avez reçue. A Fribourg, le groupement des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, baptisé FRIMOUP, a vu le jour en novembre 2019, salué par la Ville de Fribourg mais aussi par différentes institutions cantonales et romandes. Ce nouvel organisme permet de constituer un interlocuteur unique avec la Ville afin de mieux intégrer la question du logement d'utilité publique dans la politique du logement de la Ville. Le Conseil communal suit aussi de près le Forum fribourgeois du logement et l'Observatoire du logement et immobilier du Canton de Fribourg. C'est dire si la politique du logement est un axe important des réflexions de la commune.

En termes d'actions concrètes, trois axes peuvent être cités:

- La Ville participe depuis 1988 au programme d'aide à la construction de logement à caractère social. C'est ainsi plus de 30 maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui ont été aidés par l'intermédiaire de subventions, totalisant des demandes de quelques 12 millions de francs, ceci jusqu'au 30 juin dernier.
- La politique foncière de la Ville est un des trois piliers de sa stratégie, je n'y reviens pas puisqu'il en a déjà été question à plusieurs reprises au Conseil général.
- Enfin, la Ville peut compter sur la Fondation de la ville de Fribourg en faveur du logement qui gère actuellement 169 logements à loyers modérés. C'est notamment par cet intermédiaire que plusieurs rencontres ont eu lieu avec des représentants de coopératives et que l'on constate la dynamique tant quantitative que qualitative existante dans ce domaine.

Le Conseil communal constate donc que l'aide aux coopératives n'est pas nouvelle pour la commune. A l'avenir, elle pourra répondre à la préoccupation des postulants en œuvrant à la promotion, au partenariat et au renforcement d'une collaboration avec les coopératives d'habitation, notamment au travers des associations faitières, de sa Fondation en faveur du logement et dans le cadre de ses activités de politique foncière. La forme et les moyens choisis seront, évidemment, à déterminer au cas par cas.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je remercie le Conseil communal pour ce rapport complet. Je suis satisfait de la réponse. Je ne vous cache pas que j'aurais préféré voir une petite ligne y relative dans le règlement de politique foncière active, que nous avons accepté lors de la dernière séance. Cependant, je vous fais totalement confiance, surtout sur la base des conclusions que vous avez rendues dans votre rapport.

Le postulat n° 78 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 115 (2016-2021) de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant de préciser sa politique de transformation numérique des services communaux, notamment par rapport aux publics précaires

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

La Ville de Fribourg est engagée dans la transformation numérique depuis de nombreuses années. Depuis 2013, elle a conduit des travaux en vue d'identifier le potentiel des systèmes d'information pour les différentes unités administratives communales. En parallèle, les infrastructures informatiques ont été également renforcées et modernisées, notamment avec deux data center qui assurent la redondance des systèmes.

Afin d'assurer un développement facilité de la cyberadministration dans tout le secteur public, la Ville de Fribourg a entamé en 2018 une démarche commune avec l'Etat et l'Association des communes fribourgeoises (ACF). Cette démarche a conduit à une solution de mutualisation du guichet virtuel et ses services de base entre l'Etat et les communes. Le processus de transformation de l'administration communale de la Ville de Fribourg et la cyberadministration sont étroitement liés à ce projet conjoint appelé DIGI-FR. Le but de DIGI-FR est de mutualiser les ressources et les moyens financiers entre canton et communes et entre les communes elles-mêmes. Le guichet virtuel qui sera réalisé dans ce contexte permettra aux communes d'offrir des prestations publiques facilement accessibles et conviviales.

S'agissant de la Ville de Fribourg, les travaux de numérisation en vue de la gestion électronique des données (GED) ont été engagés. Un premier lot de prestations sera disponible d'ici à la fin 2021 / début 2022. La priorité sera donnée aux prestations les plus demandées, à savoir l'annonce de déménagement et l'attestation de domicile. La prestation eDéménagement, initiée par la Confédération, a été adaptée par l'Etat de Fribourg et est portée par huit communes pilotes fribourgeoises, dont la Ville de Fribourg. Cette prestation permettra de procéder à l'annonce de manière numérique sans nécessiter de passage au guichet physique. Elle devrait être fonctionnelle à la fin de cette année. L'attestation de domicile par voie numérique sera

quant à elle disponible au début de l'année prochaine, en principe. D'autres prestations viendront s'ajouter dans les mois et années à venir.

Ces développements contribueront à faciliter les échanges entre les citoyen-ne-s d'une part et l'administration communale d'autre part. Ils n'ont cependant pas pour objectif de supprimer les guichets physiques, mais d'adapter progressivement les conditions-cadres en fonction du volume traité de manière classique. Parmi les aspects abordés dans le cadre de ce projet, les personnes en situation précaire ou fragile feront l'objet d'une attention particulière, car les prestations doivent rester accessibles pour l'ensemble de la population. Les thèmes de l'écriture simplifiée, de l'accès aux personnes en situation de handicap sont pris en compte par le guichet virtuel cantonal dans ses conditions-cadres. Ces éléments seront aussi appliqués par la Ville de Fribourg dans la mise en œuvre de la cyberadministration.

A ce titre, il convient de rappeler qu'au printemps de cette année, la Ville de Fribourg a mis sur pied, dans un temps record, une hotline permettant aux personnes ne disposant pas d'appareils numériques ou de connexion internet, ou étant tout simplement dépassées par ces instruments, de s'inscrire au programme de vaccin contre le covid-19. La Ville de Fribourg a ainsi pallié une lacune dans le programme cantonal qui ne prévoyait aucun soutien à ces personnes, et -soit dit en passant- cette hotline a servi à des centaines de personnes domiciliées dans d'autres communes du Grand Fribourg et même au-delà.

Ce souci de ne laisser personne en rade lorsqu'il s'agit de conduire des projets de cyberadministration restera présent au cours des années à venir.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal et les Services administratifs qui ont été impliqués pour le rapport établi, qui arrive après deux ans d'attente tout de même.

Je suis satisfaite des informations reçues. Elles précisent les systèmes envisagés, notamment la collaboration Etat-Association des communes fribourgeoises, les éléments de planification et l'identification des ressources. Je salue l'engagement de la Ville à maintenir un guichet physique.

Cependant, la prise en compte des administré-e-s les plus fragiles n'est pas encore totalement explicite ni convaincante. Le rapport parle d'une "composante forte" sans préciser en quoi et comment ces publics seront aidés et soutenus, mis à part le langage simplifié, le maintien de guichets physiques et l'exemple de la hotline.

La précarité numérique comporte des volets différents: ne pas disposer de matériels adéquats ni de connexions suffisantes, manquer de savoir-faire et de connaissances adaptées et surtout évolutives. ... [Le temps de parole est écoulé, l'enregistrement s'est arrêté].

Le postulat n° 115 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 146 (2016-2021) de MM. Lionel Walter et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'assurer un financement durable des infrastructures culturelles

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture.

cf. annexe.

La réponse complète vous a déjà été transmise. Par conséquent, je ferai un résumé de la position du Conseil communal.

Le modèle de financement de Coriolis Infrastructures est assez complexe, mais il fait figure de pionnier en Suisse de par le fait qu'il soit assumé par les communes et par le Casino. Les communes y participent à 71%, ce qui représente quelques 1.2 million de francs pour la Ville de Fribourg par année, et à 29% pour ce qui concerne le Casino, proportion que devrait être d'environ 2/3 – 1/3 hors de période de pandémie. La contribution des six communes est fixée à 32.50 francs par habitant. Il faut noter que, là aussi, il s'agit d'une exception nationale. L'Etat de Fribourg ne participe pas aux infrastructures sur le territoire de ces six communes. Il arrive cependant à la Loterie Romande d'accorder une subvention directement aux institutions culturelles.

Du côté des charges, l'essentiel va directement à la Fondation Equilibre-Nuithonie. Seuls 5% sont des charges administratives. Hors période covid-19 et hors coûts exceptionnels dus à l'entretien des deux salles, Coriolis Infrastructures a pu soutenir d'autres structures culturelles comme par exemple le Théâtre de Osses il y a assez longtemps et la Maison des Artistes tout récemment.

Coriolis Infrastructures est conscient de l'enjeu que constitue la fluctuation des revenus du Casino et c'est pour cette raison que l'Association de communes a une réserve importante en cas d'imprévu. Cette réserve a été utilisée dans le cadre de la réfection de la salle de Nuithonie et pendant la période de covid-19. Il s'agira maintenant de la reconstituer.

Plusieurs pistes ont été analysées pour assurer un financement le plus durable possible à Coriolis Infrastructures:

- Renouveler la convention avec le Casino d'ici 2024.
- Elargir le périmètre et donc le nombre de communes adhérentes, tout en sachant qu'il n'est pas possible d'augmenter la contribution des communes unilatéralement, les six communes devant être unanimement d'accord, ce qui est actuellement difficile.
- Trouver d'autres sources de financements externes, option écartée pour ne pas cannibaliser les demandes des institutions culturelles. Cette option est par ailleurs difficilement justifiable pour une entité publique.
- Se concerter avec les autres organes de subventions que sont l'Etat, la Loterie Romande et l'Agglomération dans le cadre de la transformation de celle-ci en association de communes.

A l'heure où le vote consultatif sur la fusion du Grand Fribourg est désormais passé avec le résultat que nous connaissons et en conclusion, le Conseil communal attend avant tout une réflexion à plus grande échelle comprenant la transformation de l'Agglomération, l'adhésion de nouvelles communes et un soutien plus affirmé de l'Etat.

Zurich Simon (PS). Je suis partiellement satisfait de la réponse. Je ne vais pas revenir sur les éléments que j'ai déjà évoqués tout à l'heure. Le point le plus positif est l'analyse d'excellente qualité qui a été effectuée. Je vous en suis très reconnaissant, ainsi qu'à vos Services. Elle a permis d'approfondir les éléments évoqués ou suspectés dans le postulat et donne une base solide pour les réflexions futures.

La question principale que le postulat soulève est en soi de savoir comment financer les besoins futurs en matière d'infrastructures qui sortent de ce cadre subsidiaire. Je parlais de miettes tout à l'heure, je pense que c'est vraiment le cas à 95%, et on n'a pas de réponse ici. Je n'attends pas que cela soit votre Service et la Ville seuls qui délivrent une réponse, mais je pense que l'on a effectivement besoin d'une réponse forte et crédible pour assurer le futur de la culture fribourgeoise. En termes de pistes dans le postulat qui ... [Le temps de parole est écoulé, l'enregistrement s'est arrêté].

Le postulat n° 146 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 152 (2016-2021) de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'encourager la pratique du vélo pour se rendre à l'école

Ballmer Mirjam, Directrice des Ecoles.

cf. annexe.

En 2020, le Canton de Fribourg (DAEC) a conclu un mandat de prestations avec le Bureau romand de l'ATE afin de développer le Vélobus dans le canton, jusqu'en 2023. La promotion du Vélobus et la mise en place de nouvelles lignes font partie du Plan de promotion du vélo du canton mis en place en 2020.

Afin de continuer la politique de mobilité douce et pour répondre au postulat n° 152, la Ville de Fribourg souhaiterait mettre en place des lignes de Vélobus pour les enfants à partir de la 4H ou 5H en collaboration avec l'ATE et avec le soutien du Canton. L'objectif est que chaque élève puisse se rendre à l'école avec un moyen de transport qui rentre dans cette politique de mobilité douce, soit en bus, à pied ou à vélo. Il s'agit de fournir le soutien adapté en termes de sécurité et d'infrastructures et d'accompagner les enfants et leurs parents dans cette démarche.

Les parents ont été informés sur le fonctionnement du Vélobus par l'envoi de la brochure de l'ATE et une lettre signée par les deux Services impliqués. Dans ce premier tour, dix parents nous ont fait part de leur intérêt.

Sous réserve de l'approbation du budget 2022, une séance d'informations dans le but de mettre en place une première ligne de Vélobus ou deux pourrait être organisée. Nous allons accompagner le processus et sommes convaincus que ces exemples pourraient motiver d'autres personnes à essayer le Vélobus.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal et les Services administratifs impliqués pour le rapport établi circonstancié et détaillé.

Je suis satisfaite des informations reçues qui présentent bien les stratégies mises en place donnant corps à une politique d'encouragement de la mobilité douce et active pour les écoliers-ères.

Le rapport montre aussi le soin de la Ville à développer les activités de formation et de prévention pour rendre possibles les expériences de Vélobus.

La collaboration entre le Service de la mobilité et celui des écoles semble contribuer à bien identifier les stratégies requises pour protéger les écoliers-ères, pour encourager les parents à s'impliquer et pour préserver l'intérêt des enfants "à disposer d'un espace public sûr et adapté à leurs besoins". Merci beaucoup.

Le postulat n° 152 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 156 (2016-2021) de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre des vélos électriques à disposition des services de piquet

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

A l'instar de mes collègues, je me contenterai d'un résumé dans la mesure où vous avez tou-te-s pu lire le rapport in extenso.

Après examen, deux mesures paraissent envisageables:

- Etendre les mesures de mobilité dont bénéficient les employés de la Ville de Fribourg à tous les membres du Bataillon, à savoir le versement d'une subvention de 200 francs à l'achat d'un vélo électrique ou mécanique et de 100 francs par année pour son entretien.
- Acheter plusieurs vélos électriques supplémentaires destinés à être mis à disposition des personnes de piquet, tout en sachant que cette solution demande une inscription au budget qui pourra être faite au plus tôt en 2022.

Cependant, suite à l'adoption par le Grand Conseil, en mars 2021, de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet écoulé, une réforme complète de l'organisation des sapeurs-pompiers (concept SP2020+) interviendra à partir du 1^{er} janvier 2023 dans notre canton. Cette réforme induit la disparition des corps communaux et une régionalisation des sapeurs-pompiers qui seront redéployés en fonction des risques et non plus des frontières politiques. Au niveau du district de la Sarine, cette réorganisation entraînera la disparition du Bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg dans sa formule actuelle et son intégration au sein du Réseau Santé de la Sarine.

Au vu de l'imminence de cette réforme, le postulat, bien que pertinent, perd de son actualité. Pour ce motif, le Conseil communal a dès lors décidé de ne pas mettre en place de mesures de mobilité. Cependant, les mesures déjà en vigueur aujourd'hui seront maintenues à l'avenir. Les représentant-e-s du Conseil communal au sein du Réseau Santé de la Sarine sensibiliseront le Comité de direction sur les mesures adéquates pour favoriser une mobilité durable des incorporés.

Mendez Monica (Vert-e-s). Nous vous remercions pour cette réponse que nous comprenons parfaitement. Nous nous réjouissons que le Conseil communal plaide fortement en faveur de la mise à disposition de vélos électriques pour les services de piquet dans le cadre de la réorganisation des sapeurs-pompiers. Nous aurions tout de même trouvé utile d'investir dans une petite flotte de vélos d'ici la réorganisation, ceci d'autant plus que de l'argent a récemment été engagé pour la mise en avant des pompiers volontaires de la région dans une série de vidéos de recrutement, par ailleurs très bien réalisées. Il nous semble un petit peu paradoxal d'investir dans des kits de campagne et pas dans des vélos électriques réutilisables à moyen terme dans d'autres services.

Le postulat n° 156 est ainsi liquidé.

10. Décision quant à la transmission:

A. des propositions

Le Président. Lors de sa séance du mercredi 22 septembre 2021, le Bureau a accepté la qualification de toutes les propositions et de tous les postulats et les a jugés tous recevables.

Interruption de la séance

Je demande au Bureau de se réunir pour une question de procédure car M. C. Rugo nous a soumis une demande.

La séance est interrompue de 20.42 à 20.45 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le Président. La question qui était posée par M. C. Rugo était de savoir s'il pouvait faire projeter un article de loi. Durant la législature précédente, le Bureau avait décidé de refuser une telle pratique et il décide également de reconduire, pour cette législature, ce refus de faire projeter des documents à l'écran, à l'exception des candidatures et des amendements.

- n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) demandant des contrats à durée indéterminée pour les professeur-e-s de l'Ecole des p'tits artistes avec les modifications subséquentes (salaire-horaire unifié, deuxième pilier, cotisation à la CPPVF) et l'adaptation y relative dans le règlement du personnel de la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Pour le Conseil communal, cette proposition est recevable avec une certaine réserve. Dans la mesure où elle porte sur le statut des collaborateurs, cette proposition peut être considérée comme recevable. Il n'appartient toutefois pas au Conseil général de fixer le salaire horaire des collaborateurs ou d'autres éléments qui relèvent de la compétence de l'Exécutif et non pas du Parlement.

Cela étant, le Conseil communal vous invite à ne pas transmettre cette proposition pour les raisons suivantes:

- La proposition n° 2 fait un mélange de plusieurs choses, notamment la durée du contrat, le statut des collaborateurs, le salaire et les cotisations. On peut toutefois en déduire qu'elle vise à ce que tous les professeurs de l'Ecole des p'tits artistes soient engagés avec des contrats de durée indéterminée indépendamment de leur taux d'activité et sous statut de droit public.
- Selon l'article 4 du règlement du personnel actuel en vigueur:
 - ¹ le Conseil communal peut engager du personnel auxiliaire ou temporaire. Sauf renvoi exprès dans leur contrat, ils ne sont pas soumis au règlement sur le personnel, mais aux dispositions du code des obligations et à la législation fédérale sur le travail. Ils font l'objet d'un contrat de travail spécifique.

- ² Est considéré comme personnel auxiliaire, le personnel exerçant une activité irrégulière ou ne dépassant pas un taux d'activité mensuel de 25%.
- ³ Est considéré comme personnel temporaire, le personnel rémunéré au mois, exerçant une activité limitée dans le temps ne dépassant pas une année ou, en cas de prolongation du contrat, limitée à deux ans au plus. Toutefois, si les rapports de travail sont soumis au droit public, la durée de deux ans peut être dépassée.
- Pour le personnel auxiliaire, il est ainsi possible d'avoir des contrats de droit privé de durée indéterminée. Dans ce cas, il n'est donc pas nécessaire de modifier le règlement sur le personnel et c'est ce qui est aussi visé par le Conseil communal. En revanche, la question est beaucoup plus délicate si l'on souhaitait que les auxiliaires, et donc les professeurs de l'Ecole des p'tits artistes, soient soumis au règlement du personnel avec un statut de droit public. Cela impliquerait notamment une modification du règlement, mais aurait aussi particulièrement des impacts financiers très importants vu le nombre de collaborateurs concernés. Cela éliminerait toute flexibilité nécessaire dans ces cas-là en raison notamment du changement très fort du taux d'activité d'une année à l'autre, taux d'activité qui dépend, nous le rappelons, du nombre d'élèves inscrits à ces cours.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous invite à ne pas transmettre cette proposition.

Rugo Claudio (PA). Je remercie d'abord M. le Syndic d'avoir cité l'article que je voulais que l'on projette à l'écran. L'année passée, nous avons pu, lors d'initiatives, projeter des lois.

C'est vrai, je suis minable, un moins que rien. J'ai mélangé les affaires du Conseiller général Rugo avec mes propres affaires privées.

Nous sommes appelés à nous prononcer sur la proposition n° 2.

Le passé appartient au passé, il est protocolé dans l'énoncé écrit, certes rude, de ladite proposition et, comme promis, ne reviendrai plus dessus. Il est connu de toutes et tous.

Nous prenons à cœur la défense de nombreux dossiers au Conseil général. Le climat, et à juste titre, l'écriture épicienne, l'éclairage public, à combien doit-on fixer le salaire des élu-e-s?

Ce qui pour certains apparaît comme une évidence, pour d'autres qui s'attèlent à l'épanouissement et à l'éducation par le biais des arts vivants est le souci du pain quotidien.

On le voit avec la pandémie, les artistes sont la classe de travailleurs-euses dont l'avenir reste précaire. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir des situations de précarité souvent liées à leur statut. Aujourd'hui encore, la Ville de Fribourg emploie vingt personnes en contrat à durée déterminée (CDD).

Les implications sont un futur sans garantie aucune, sans deuxième pilier.

Or, le juge du Tribunal des prud'hommes de l'arrondissement de la Sarine a contredit cet état de fait dans un cas précis.

On ne peut renouveler des CDD que deux fois, c'est la jurisprudence qui exige cela. Eh bien, la Ville de Fribourg s'est fait rappeler à l'ordre dans le cas qui lui a été soumis.

Je rappelle à chacun-e que la Ville fait fi de la jurisprudence helvétique. Ce n'est pas une ou deux années qu'elle a procédé à avaliser une situation bancaire, si j'ose dire claudicante. 2008, 2009, 2010, jusqu'en 2020, voire même 2021 et non pour un cas. 13 ans que la Ville bafoue l'élémentaire.

On l'a lu dans les journaux avec le cas défendu par le Syndicat des services publics (SSP) la semaine dernière, où les années de service de l'employée, pourtant de l'Etat, n'étaient pas reportées dans la grille salariale.

C'est à Marly, encore dernièrement, que les remous concernent aussi les ateliers d'artistes enseignants.

Hasard du calendrier. Pas du tout !

Est-ce qu'à ce jour, les artistes et professeurs qui se dédient souvent avec passion à entourer les enfants qui trouvent là un terreau fertile à leur épanouissement bénéficient de l'ancienneté: que nenni !

Albert Camus nous disait que tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude.

Chacun a, ce soir, la possibilité d'éclaircir le futur d'une vingtaine d'employés en pérennisant les conditions-cadres des contrats de travail et en se conformant au cadre légal.

En conclusion:

Celui ou celle qui ce soir refusera la proposition n° 2 visant à pérenniser les contrats des enseignants de l'Ecole des P'tits artistes et aura décidé la même soirée de sa propre augmentation en acceptant d'augmenter les jetons de présence, celui-là même, celle-là même, devra se lever demain matin, se regarder dans le miroir et se dire:

Je suis minable, moins que rien. J'ai mélangé les affaires du Conseiller général Rugo avec mes propres affaires privées.

Gex Jean-Noël (PLR). Le groupe libéral-radical demande en fait à ce qu'un vote sur la recevabilité de la proposition soit organisé.

Selon le règlement du Conseil général (RCG), à l'article 63, la proposition a la définition suivante:

¹Chaque membre peut faire des propositions sur des objets relevant du Conseil général.

²Les propositions ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général.

³...

⁴ Seul le Conseil communal peut proposer au Conseil général de traiter un objet qui a donné lieu à une décision de ce dernier dans les trois ans qui précèdent.

On a voté le règlement du personnel le 30 septembre 2019, cela fait donc moins de trois ans. D'autre part, l'établissement d'un contrat de travail est-il de la compétence de notre Conseil? Non. L'évaluation du collaborateur ainsi que la fixation du salaire (on parle ici de salaire horaire) sont-elles de la compétence de notre Conseil? Non. Ce n'est pas de la compétence du Conseil général.

En fait, nous devons refuser la transmission, même si sur le fond, nous pourrions comprendre l'argumentation de M. C. Rugo. Un règlement doit contenir des principes généraux, les détails sont réglés par un règlement d'application de la compétence du Conseil Communal. Ne mélangeons pas tout.

Nous demandons de voter sur la question de la recevabilité de la proposition, compte tenu également du fait que le Bureau a accepté cette recevabilité par 3 voix contre 2 et 2 abstentions. Je pense qu'il est quand même de notre devoir de savoir si cette proposition est recevable ou non.

Le Président. La recevabilité de la proposition n° 2 est contestée. Selon notre règlement, je dois vous communiquer l'avis du Bureau, qui a déjà été donné par M. J.-N. Gex. Je peux juste confirmer ce qu'il vient de dire. Notre règlement m'enjoint de demander au Conseil communal ce qu'il en pense.

Steiert Thierry, Syndic. Je l'ai dit tout à l'heure, le Conseil communal considère, avec une certaine réserve, cette proposition comme recevable, ceci en raison tout simplement de la législation cantonale qui est totalement lacunaire en l'état. Nous serions heureux de disposer un jour d'une base légale cantonale claire qui délimite bien les limites des compétences des législatifs, respectivement des parlements communaux, des Conseillers généraux ou des assemblées communales d'une part et des Exécutifs communaux d'autre part dans notre canton car cette législation n'existe aujourd'hui pas. C'est cela qui conduit depuis des années à des tergiversations, à des luttes et des conflits d'interprétation sur la recevabilité des propositions. Pour les postulats, c'est moins délicat, même si la question juridiquement se pose également. C'est moins délicat parce qu'un postulat n'a pas la même portée contraignante qu'une proposition, du moins c'est interprété ainsi.

Dans ce sens-là, évidemment, on pourrait considérer cette proposition comme irrecevable si on l'interprète de la même manière que le porte-parole du groupe libéral-radical. Le Conseil communal a choisi, déjà au cours de la dernière législature, une pratique qui est un peu plus permissive ou généreuse par rapport à l'interprétation de la recevabilité des propositions en laissant au bénéfice du doute une proposition passée comme recevable et en la traitant simplement pour la partie qui serait effectivement recevable et en revenant au Conseil général avec une proposition de règlement qui est conforme à la séparation des compétences et des pouvoirs selon son interprétation. Nous souhaitons effectivement à futur avoir une base légale plus claire. Nous allons aussi aborder le Canton dans ce sens-là et souhaitons aussi faire une analyse juridique qui nous permettra peut-être de voir un peu plus clair à ce sujet.

Aussi, nous nous en remettons au Conseil général, qui pourra s'exprimer sur la recevabilité ou non de cette proposition.

Le Président. Toujours en conformité avec l'article 67 alinéa 1 du RCG, après avoir entendu le Conseil communal, l'auteur peut également se prononcer sur la question de la recevabilité du présent instrument parlementaire.

Rugo Claudio (PA). Je suis étonné que le groupe libéral-radical s'acharne sur le tarif horaire. Le tarif horaire existe actuellement, il y en a un. Ce n'est pas le Parti des Artistes qui l'a défini, c'est le Conseil communal. De plus, il n'y a aucun chiffre. L'irrecevabilité serait donc justifiée si j'avais demandé que l'on donne un chiffre précis, mais il y a aucun chiffre. La marge de manœuvre est entièrement laissée au Conseil communal dans la proposition et l'adaptation y relative dans le règlement du personnel de la Ville de Fribourg.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Notre groupe sera également contraint de voter contre la recevabilité de cette proposition en suivant la pratique que la majorité de notre Conseil général a voulue, lors du vote sur la proposition n° 1 concernant le tarif de l'accueil extrascolaire, qui a aussi été déclarée irrecevable du fait que ce règlement était entré en vigueur moins de trois ans auparavant. En l'occurrence, comme l'a rappelé le représentant du groupe libéral-radical, le règlement sur le personnel est encore moins vieux puisqu'il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Comme on a déjà eu une discussion sur cet article initiée par le représentant du Parti des Artistes, on en appelle donc à la majorité de ce Conseil d'être cohérente avec ses choix et aussi de voter l'irrecevabilité de cette proposition.

Vote

Le Conseil général considère, par 37 voix contre 25 et 9 abstentions, que la proposition n° 2 de M. Claudio Rugo est irrecevable.

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 25 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Dietrich Benoit (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la recevabilité: 37 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 9 Baechler Amélie (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Jordan Simon (CG-PCS), Mosoba Immaculée (PS), Page Maurice (CG-PCS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.02 à 21.22 heures.

- n° 3 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant l'adoption d'un règlement communal concernant la mise en valeur artistique des bâtiments et ouvrages communaux

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère cette proposition comme recevable, il est d'accord avec la transmission de celle-ci. Il aurait préféré qu'elle soit formulée sous une forme de postulat pour être un peu moins contraignante parce que, sur le fond, le Conseil communal est absolument d'accord d'octroyer les montants correspondants à ce que l'on appelle en allemand "Kunst am Bau", c'est-à-dire un pourcentage du budget de construction d'un projet pour des réalisations artistiques. En revanche, le Conseil communal considère qu'il est disproportionné de vouloir édicter un règlement spécifique rien que pour cet objet-là et le cas échéant, si la proposition était transmise, il se réservera bien sûr de choisir la forme sous laquelle il présentera cette disposition.

Murith Simon (Le Centre/PVL). La présente proposition demande la mise en place du système dit du "pour-cent culturel" qui consiste à faire que la Commune, lorsqu'elle construit, investisse un montant proportionnel au crédit de construction dans l'animation culturelle de son patrimoine bâti. La valorisation artistique de patrimoine de la Commune a pu certes avoir lieu par le passé, généralement ou même tout le temps de façon spontanée et sur des objets précis. Il n'existe aucune réglementation et si sur le fond le Conseil communal se dit d'accord, l'animation culturelle était constamment absente des crédits d'ouvrage qui nous ont été soumis ces dernières années.

Avec la présente proposition, nous demandons la mise en place de façon systématique et réglementée du "pour-cent culturel". La Commune, lorsqu'elle construit, investit, comme déjà dit, un montant proportionnel au crédit de construction. Cette démarche vise à enrichir notre patrimoine artistique, à embellir les bâtiments communaux et à promouvoir les arts en général auprès de la population. Il s'agit également d'un instrument de politique touristique qui ambitionne, à terme, de faire de notre Ville un musée à ciel ouvert.

Le contenu de la proposition se veut volontairement large afin précisément de laisser au Conseil communal une marge de manœuvre nécessaire pour nous présenter un règlement qui corresponde le plus possible à la réalité que le Conseil communal pratique au quotidien, à son organisation et à ses besoins ainsi qu'à ceux des acteurs culturels.

Notre seule requête que nous exprimons ce soir est la nécessité que le "pour-cent culturel" bénéficie prioritairement à la création artistique locale. Merci pour votre soutien et votre attention.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 10 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 3 de M. Simon Murith.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 10 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

Se sont abstenus: 2 Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC)

- n° 4 de MM. Marc Vonlanthen (PS), Oliver Collaud (Vert-e-s) David Krienbühl (PLR), Gérald Collaud (CG-PCS) et Christophe Giller (UDC) demandant une révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général

Vonlanthen Marc (PS). Je prendrai la parole avec l'autorisation d'emprunter le nom des Vert-e-s et du CG-PCS, après discussion avec leur chef de groupe respectif.

La version actuelle du règlement est, comme vous le savez, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Elle fêtera ses vingt ans dans quelques mois. Entretemps, de l'eau a coulé sous les ponts, notre travail s'est intensifié, complexifié dans des proportions non moins importantes que celles du développement de la ville. Pour la Gauche, cette révision, si elle est souhaitée par notre Conseil, devra suivre quelques lignes directrices, c'est évident.

Premièrement, des jetons de présence doivent, est-ce nécessaire de le préciser, conserver leur caractère d'indemnité. La différence entre une indemnité et le revenu d'une activité professionnelle saura rester évidente pour tou-te-s et en particulier pour la population. Personne ici n'exerce vraisemblablement sa fonction pour des motivations vénales et de telles motivations ne trouveront pas de réponse dans le règlement révisé.

Deuxièmement, il est demandé une harmonisation ou à tout le moins une meilleure lisibilité entre des jetons de présence qui peuvent varier du simple au double, entre une séance de préparation, qui exige pourtant un travail considérable et une séance plénière pour un membre du Bureau. L'harmonisation entre les jetons de présences des Commissions du Conseil général et du Conseil communal pourra également être abordée dans la discussion, même s'il est bien clair pour nous que les jetons de présence des séances de Commissions du Conseil communal relèvent d'une autre compétence.

Troisièmement, la proposition vise une modernisation du règlement en y intégrant notamment un possible remboursement des frais de garde pour celles et ceux qui parmi nous devraient y avoir recours pour pouvoir siéger.

Et finalement, la proposition demande également d'évaluer l'opportunité si nécessaire d'une augmentation des jetons de présence sur la base d'une comparaison intercommunale avec des villes d'égale importance. Nous sommes bien conscients que comparaison n'est pas raison. Toutefois, il faut quand même une base à partir de laquelle discuter et celle-ci nous semble raisonnable. Dans le budget 2021, les jetons de présence du Conseil général représentent un montant de 160'000 francs. Sans présager de la transmission de la proposition, ni du Message qui l'accompagnerait par la suite, une revalorisation de ces jetons de l'ordre de 10% 15%, sur la base de calculs de ce qui se pratiquent à l'Agglomération fribourgeoise, ferait passer ce montant dans une fourchette de 175'000 francs à 180'000 francs, ce qui nous semble raisonnable. Pour rappel encore, en janvier 2018 respectivement en janvier 2020, le Grand Conseil et l'Agglomération de Fribourg et les majorités qu'on leur connaît ont également procédé à la même opération.

Chères et chers collègues, notre mandat de membre du Conseil général est certes passionnant. Il est aussi exigeant et exercé pour la plupart parmi nous en sus d'activités professionnelles et/ou familiales tout aussi passionnantes et exigeantes. Nous ne disposons que de peu de possibilités de faire évoluer favorablement les conditions de son exercice. Le règlement sur les jetons de présence et le règlement du Conseil général sont en réalité les deux seuls leviers de notre compétence. Il est évident que nous ne pouvons pas tout révolutionner, ce n'est pas le but non plus, mais s'y pencher quelques fois par siècle dans un esprit progressiste nous paraît être une démarche nécessaire et responsable. Je vous remercie de bien vouloir soutenir la transmission de cette proposition.

Krienbühl David (PLR). Par la présente proposition, nous demandons avec mes cosignataires, que je profite ici de remercier pour leur collaboration, une révision totale du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général dans le but de les adapter à notre époque et aux réalités de 2021.

Après la fin des rentes à vie des membres du Conseil communal, il est temps de moderniser ce règlement datant de 2002, comme cela a été dit par mon préopinant, comme d'autres règlements d'ailleurs.

En effet, les temps ont changé, les problématiques se sont parfois complexifiées et tout ceci demande du temps et une organisation personnelle minutieuse des Conseillers·lères généraux·ales. Dans ce sens, le groupe libéral-radical est aussi très attaché au principe de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Le futur règlement devra ainsi prendre en compte cet aspect dans la revalorisation des jetons de présence, et plus spécifiquement dans le cadre des frais de garde, au vu notamment des nombreux parents présents désormais au Conseil général suite aux dernières élections communales.

Aujourd'hui, et cela a été dit, un membre du Conseil général touche 80 francs par séance, ce qui fait moins de 20 francs/heure, si vous comptez le temps de préparation et d'étude des Messages et des dossiers. On ne fait donc pas de la politique pour l'argent. En comparaison intercommunale auprès des différentes capitales cantonales, et après vérification, nous nous

situons plutôt au bas de l'échelle. Une revalorisation des jetons de présence serait ainsi une juste compensation du temps consacré à l'analyse de ces dossiers, ainsi qu'à la préparation des séances en commission et en plénum. A ce propos, et comme l'a dit M. M. Vonlanthen, il serait aussi opportun de vérifier les jetons de certaines commissions où sont présents des experts nécessaires à l'analyse des dossiers complexes, par exemple en matière d'aménagement, mais ceci ne concerne ici pas le règlement visé par cette proposition n° 4, simplement pour que le Conseil communal y pense.

J'en reviens à la proposition n° 4, en termes budgétaires et financiers. Si nous devons avoir une indexation globale de 10% des jetons de présence, et si on reprend la moyenne des Comptes 2017, 2018 et 2019, je ne prends pas là les Comptes 2020 parce que l'on a eu deux sessions qui ont été annulées à cause de la pandémie, il s'agirait d'une charge supplémentaire d'environ 5'000 francs au budget par rapport au trois derniers budgets, donc les budgets 2021, 2020 et 2019, qui fixaient un montant de 177'000 francs, si on comprend les charges sociales. Au vu des plus de 100 millions de francs d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et réserves non obligatoires générés les sept derniers exercices dans notre chère commune, il s'agirait donc évidemment, vous le comprendrez bien, d'une charge financière supplémentaire qui ne mettrait pas du tout en péril le ménage communal.

Vous le voyez, il ne s'agit pas ici de faire de la surenchère. J'ose donc espérer que nous resterons raisonnables et présenterons une proposition adaptée en adéquation avec ce qui se pratique dans les autres villes romandes ou suisses. Et comme l'a dit mon préopinant, cela doit rester une indemnité. Ce n'est pas une activité professionnelle à proprement parler.

Je vous remercie d'avance de votre soutien quant à cette proposition n° 4.

Rugo Claudio (PA). Est-il besoin de rappeler ce que l'on a entendu il y a à peine trente minutes? On ne peut pas parler des salaires horaires des professeurs à l'Ecole des p'tits artistes, interdit. Mais là j'ai entendu un salaire horaire de la bouche de mon collègue PLR, à 20 francs/heure. Aussi, je recommande soit à M. M. Vonlanthen, soit à M. D. Krienbühl, soit à M. J.-N. Gex de rester vigilants et que quand il y aura des postes mis au concours à l'Ecole des p'tits artistes, et bien qu'ils se portent candidats parce que le salaire horaire – je n'avais pas prononcé de chiffres - c'est 50 francs/heure et 60 francs/heure pour ceux qui ont un diplôme. Cela correspond je crois au Master ou au Bachelor. On gagne donc plus à l'Ecole des p'tits artistes. Je vous recommande de suivre l'affaire et de vous former. En effet, la formation que l'on demande à ces professeurs est longue. En plus de devoir se former, il faut en plus être doué. Là, je crois que l'on ne pourra rien faire.

Par rapport à cette proposition relative aux jetons de présence que j'ai signée, je signale aussi que le seul qui n'est pas payé pour préparer les séances du Conseil général, c'est "bibli". Or, je crois pouvoir dire que le travail que je présente est conséquent. Je pourrais être dédommagé soit en étant dans des Commissions, soit en étant ... etc. Il faudrait aussi trouver une solution pour les indépendants. Nous étions deux indépendants lors de la dernière législature, on ne faisait pas tout à fait les mêmes interventions, mais voilà. Vous pourrez peut-être vous pencher sur ce problème.

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec intérêt de la proposition n° 4 demandant une révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général.

Le groupe Le Centre/PVL se montre surpris que cette proposition intervienne quatre mois après la prise de fonction du Conseil général pour la législature 2021-2026. Le constat fait dans la proposition selon lequel les séances du Conseil général s'allongent est un constat fait par l'ensemble de cette assemblée. Le groupe Le Centre/PVL préférerait une remise en question du temps de parole utilisé de manière globale par les membres de cette assemblée avant d'aborder la question du montant des jetons de présence. En effet, les temps de parole s'allongent et prolongent nos séances pour une valeur ajoutée que je laisserai le soin à chacun-e d'entre vous de juger. Par conséquent, avant de se prononcer sur une éventuelle hausse des jetons de présence, le groupe Le Centre/PVL propose une réflexion sur le temps de parole utilisé par chacun-e d'entre nous.

Finalement, le groupe Le Centre/PVL questionne l'opportunité que le Conseil général, en qualité de principal intéressé, se prononce sur une telle hausse. Cette décision ne devrait-elle pas être prise par les citoyen-ne-s de notre ville? Par conséquent, le groupe Le Centre/PVL refusera cette proposition.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je n'avais pas prévu de m'exprimer, mais je me joins bien sûr complètement à l'opinion de ma collègue de refuser cette proposition. Je pense effectivement, pour abonder dans son sens, qu'il est de notre responsabilité de travailler sur l'efficacité de nos prises de parole. Un peu de divertissement ne fait pas de mal, mais on devrait chacun avoir une forme d'autodiscipline et je ne vise personne. Si l'on prend les circonstances actuelles, on vit une crise de confiance entre le politique et les citoyens. À chaque votation, chaque élection, on le constate avec les taux de participation. On voit aussi également que la crise du covid-19 laisse plein de personnes dans le dénuement et je trouve que c'est un signal absolument désastreux que d'aller en ce moment dans le sens de cette proposition.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 17 et 4 abstentions, de transmettre au Bureau du Conseil général, pour traitement, la proposition n° 4 de MM. Marc Vonlanthen, Oliver Collaud, David Krienbühl, Gérald Collaud et Christophe Giller.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 17 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert:e-s)

Se sont abstenus: 4 Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Pellaux Jean-Marie (Vert:e-s), Rugo Claudio (PA)

- n° 5 de Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Monica Mendez (Vert:e-s), Adrienne Salina, David Krienbühl (PLR) et Pascal Wicht (UDC) demandant l'exonération des taxes d'empiètement pour toute mesure prise par les habitant·e·s et les commerçant·e·s ayant pour but la décoration de Noël

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal peut considérer cette proposition comme recevable. En revanche, il vous propose de ne pas la transmettre tout simplement parce que le fait d'exonérer ces prestations-là constituerait, dans le sens d'une tactique de salami, une perte de maîtrise du domaine public. Nous rappelons que le domaine public n'est pas infini et que selon la loi cantonale sur l'utilisation ou l'usage du domaine public, il est usuel de demander et d'exiger une taxe. Celle-ci peut être très modeste, comme cela a été le cas d'ailleurs dans le cas des décorations de Noël, mais le fait d'octroyer la gratuité conduira inmanquablement à d'autres demandes qui porteront également sur des prestations qui sont tout à fait louables et intéressantes dans l'intérêt de la population mais qui doivent, au sens du Conseil communal, être rémunérées ne serait-ce que par une modeste taxe.

Krienbühl David (PLR). Par la présente proposition, nous demandons comme cela a été dit avec mes cosignataires, que je profite ici de remercier de leur soutien, l'exonération de la taxe d'empiètement pour toute mesure prise par les habitants et les commerçants ayant pour but la décoration de Noël. Sont en particulier visées toutes les décorations de Noël mises en place par les habitants et les commerçants à leur propre charge qui sont aujourd'hui soumis à une taxe d'empiètement.

Avec cette proposition n° 5, on pourrait dire jamais deux sans trois. Non, ce n'est pas une tactique de salami. En effet, lors de la législature précédente en 2019 et 2020, le Conseil général avait transmis les propositions n° 12 et n° 17 qui sont connexes à celle que nous souhaitons transmettre ce soir.

Où en sommes-nous? Est-ce qu'il est prévu de faire un paquet concernant la proposition n° 12 et la proposition n° 17, et peut-être y inclure la proposition n° 5 si celle-ci devait être transmise ce soir, puisqu'elles concernent le même règlement? Ou est-ce que vous allez faire ceci par étapes? Y a-t-il un calendrier concernant la refonte de ce règlement? Parce que vous l'avez dit, il y a une taxe d'empiètement etc., il y a une certaine marge entre zéro et trop. Il faut donc absolument que cette taxe d'empiètement diminue en ville de Fribourg.

Pour revenir précisément à la proposition n° 5, il ne s'agit pas une fois de plus ici d'éliminer les procédures d'autorisations que la Ville doit et devra continuer à délivrer, mais bien d'un geste symbolique pour une ville plus chaleureuse à l'orée des fêtes de fin d'année.

Dans ce sens, nous demandons la modification de ce désormais fameux règlement concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public communal du 21 novembre 1988.

Cette fois, j'espère que cette proposition n° 5 sera reçue cinq sur cinq, si elle est transmise, par la Direction de la Police locale, et que le Conseil communal s'empressera cette fois de présenter un Message concernant ce vieux règlement. En effet, certain·e·s Conseillers·lères généraux·ales ici présent·e·s ce soir, n'étaient pas encore né·e·s à l'époque où ce règlement a été entériné. On voit ici ainsi la nécessité urgente de revoir ce règlement et de manière plus générale la tarification, comme je l'ai dit, de cette taxe d'empiètement qui est aujourd'hui trop pénalisante en ville de Fribourg.

Je profite aussi d'avoir la parole pour émettre une requête à l'attention du Conseil communal. Je pense que dans ce domaine, il serait opportun d'établir un inventaire facilement compréhensible et lisible de toutes les taxes et émoluments prévalant aujourd'hui en ville de Fribourg.

Je vous remercie d'avance de votre soutien quant à cette proposition n° 5.

Collaud Gérald (CG-PCS). Le groupe CG-PCS est sensible à la problématique soulevée par cette proposition. Nous trouvons qu'il est important de soutenir les commerçant·e·s durant cette période difficile. Et la Ville a déjà démontré qu'elle souhaite, elle aussi, faciliter le passage de cette période difficile.

Cela étant dit, il ne faudrait pas vider de sa substance la notion de taxe d'empiètement, qui permet aussi de conserver un certain contrôle sur l'utilisation de l'espace public. Dans ce sens, même si encore une fois nous soutenons l'idée, nous vous proposons de rejeter cette proposition. Nous invitons toutefois le Conseil communal à proposer une mesure de promotion économique qui pourrait aller dans le même sens que cette proposition.

Rrustemi Ilire (PS). En grande majorité le groupe socialiste s'opposera à la transmission de cette proposition, qui nous revient avec la régularité des fêtes de fin d'année.

Si le groupe socialiste partage le souci louable des auteurs qui veulent soutenir les commerçant·e·s et encourager l'animation de la ville durant les fêtes de fin d'année, il ne partage pas les moyens proposés, à savoir l'introduction d'une exonération dans le règlement. Nous ne sommes pas dupes de cette tactique qui consiste à tenter d'introduire l'une après l'autre des exonérations dans ce règlement pour le vider peu à peu de sa substance, jusqu'à la désuétude. Le domaine public est une ressource précieuse et limitée. Il appartient à tout le monde et il reste normal que son usage soit soumis à une taxe. Je vous rappelle que cette taxe est la contrepartie demandée à un·e utilisateur·trice pour qu'il ou elle puisse faire un usage privé ou commercial d'un bien commun.

Nous réaffirmons donc que nous sommes favorables à des mesures destinées à soutenir les commerçant·e·s et à développer l'animation en ville de Fribourg. Cependant, ces mesures doivent s'inscrire dans une approche de promotion économique ou touristique et devraient bien plutôt prendre la forme d'une subvention dont les modalités seraient arrêtées par le Conseil communal. Une telle subvention pourrait, par exemple, être accordée sur la base d'un concept ou d'un projet d'animation réalisé durant les Fêtes de fin d'année.

Au final, plutôt qu'une simple exonération, ce serait l'occasion d'une collaboration entre la Ville et ses acteur·trice·s commerciaux·iales, ce serait l'occasion de collaborer et de construire ensemble et sans doute la participation financière bénéficierait davantage aux commerçant·e·s qu'une exonération.

Wicht Pascal (UDC). Je n'avais pas spécialement prévu de prendre la parole, mais je me sens quand même un peu obligé de le faire lorsque j'entends les interventions de mes préopinants, également du Conseil communal. On a l'impression que lorsque des commerçants participent à la décoration et à l'animation durant la période des Fêtes, qu'ils devraient quelque chose à la Ville parce qu'ils font un usage accru du domaine public. A mon avis, au contraire, on devrait les remercier de mettre un minimum de lumière et d'animation dans nos rues dans la grisaille de l'hiver. C'est une tâche qui peut-être devrait même échoir à la Commune. A partir du moment où la Commune ne le fait pas, ou clairement pas suffisamment, je pense que l'on devrait au contraire être heureux que les commerçants de la ville pallient d'une certaine manière à ces manquements de la Commune et donnent une certaine ambiance de fête à notre ville durant la période des Fêtes de fin d'année.

Vote

Le Conseil général décide, par 40 voix contre 24 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 5 de Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Ana Teresa Fontes Martins, Monica Mendez, Adrienne Salina, David Krienbühl et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 40 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 24 Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rrustemi Ilire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 8 Bassil Rana (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

B. des postulats

- n° 18 de Mmes et MM. Pierre-Alain Perritaz (PS), Liliane Galley (Vert·e·s), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal, par le truchement de ses membres au comité de l'Agglomération de Fribourg, d'étudier le rétablissement de la desserte de l'arrêt Cimetière par la ligne de bus n° 1

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère ce postulat comme recevable.

Perritaz Pierre-Alain (PS). L'Agglomération nous a informé dernièrement qu'elle allait remettre en vigueur l'arrêt de bus du Cimetière Saint-Léonard lors du changement d'horaires fin 2022. Pour cette raison, ce postulat devient caduque et je le retire.

Le Président. Merci M. P.-A. Perritaz, nous en prenons acte.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Je suis surprise que le postulat n° 18 ait été jugé recevable par le Bureau, car il relève de la compétence de l'Agglomération. Umso mehr als das Postulat Nr. 129 der letzten Legislatur genau aus diesem Grund abgelehnt wurde. Il me semble qu'il faudrait un traitement cohérent ou égalitaire.

Le Président. Merci Mme A.-E. Cattaneo-Python, nous prenons acte de votre remarque.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 19 de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition un espace visible d'affichage aux organisateurs de manifestations

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère ce postulat comme recevable, tout comme les neuf autres postulats qui vont suivre. Pour ces 10 postulats, il ne s'oppose pas à la transmission, tout en rappelant que chaque postulat transmis génère un travail parfois considérable au sein de l'administration communale et que la quantité de postulats que nous enregistrons ces derniers temps conduit à une charge de travail assez importante. Cependant, c'est un instrument parlementaire, vous êtes bien sûr libres de l'utiliser à votre guise.

Gex Océane (PLR). La ville de Fribourg accueille chaque année un grand nombre de manifestations culturelles ou sportives. On peut citer typiquement la Nuit des musées, les différents festivals internationaux comme le Belluard, le Festival international de films de Fribourg, mais d'autres événements aussi comme le Carnaval, la Saint-Nicolas ou des événements sportifs comme le Morat-Fribourg ou, comme cette année, le Championnat romand de natation.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise à disposition d'un espace visible aux organisateurs de manifestations importantes, avec un stand et une structure visibles qu'ils

aménageront eux-mêmes en fonction du thème de leur manifestation. Cela pourrait être fait par des bâches, par des panneaux ou par des fanions dans les rues. Cela permettrait également de décorer la ville de Fribourg tout au long de l'année parce que nous avons un grand nombre de manifestations organisées et nous pouvons en être fiers. Ces structures sont également mises en place sur la place de la Gare pendant le FIFF. La gestion de l'emplacement et de la structure serait confiée aux organisateurs de manifestations au moyen d'un cahier des charges, sans frais à leur charge, si ce n'est la production du matériel d'affichage.

Nous demandons également au Conseil communal que l'espace soit déterminé et qu'il permette aux organisateurs de faire de la publicité et de donner des informations utiles concernant leurs manifestations auprès de la population.

Merci de votre soutien pour la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 58 voix contre 3 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 19 de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser.

Ont voté en faveur de la transmission: 58 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 Giller-Zbinden Marie (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Wattendorff Lea (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 10 Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Galley Liliane (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s)

- n° 20 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des boutiques éphémères dans les locaux commerciaux vides

Gex Océane (PLR). Avec mon collègue, M. J.-P. Wolhauser, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aider les "pop-up stores" à s'implanter dans les locaux commerciaux vides du centre-ville.

Depuis le début de la pandémie du covid-19, et même bien avant, le nombre de "pop-up stores" souhaitant s'implanter dans les centres-villes a fortement augmenté en Suisse.

Malheureusement, ils occupent souvent des locaux mal situés, peu adaptés à leurs besoins, trop chers et ils finissent par se retrouver en périphérie des villes. Or, les "pop-up stores" ont besoin de locaux situés dans les lieux de passage afin de gagner en visibilité, de vendre leurs produits, de lancer de nouvelles lignes de produits ou de tester une idée sur un marché.

Le succès de l'initiative Kariyon montre le soutien que la population souhaite apporter aux producteurs locaux. Dans le prolongement de celui-ci, l'implantation facilitée de "pop-up stores" au centre-ville constituerait une contribution concrète de la Ville de Fribourg au soutien de nos producteurs locaux.

La Commune s'est saisie, il y a deux ans, du dossier des locaux commerciaux vides en ville, en particulier à la rue de Lausanne. La Commune a un rôle de facilitateur à jouer afin de rendre les rues commerçantes attractives et vivantes, d'où l'intérêt de favoriser et de renforcer l'implantation de ces "pop-up stores".

Nous demandons donc:

- d'initier toutes les démarches tendant à favoriser l'implantation des "pop-up stores";
- de mettre les acteurs en contact au travers de l'Organe de la Ville de Fribourg pour l'information et le soutien des entreprises de la ville;
- de tenir à jour la liste des surfaces commerciales libres et leur spécificité;
- de collaborer avec l'association Fri Up;
- d'étudier des moyens de soutiens financiers, par exemple fourniture d'une garantie de loyer ou d'un cautionnement de loyer, dans le respect de l'égalité de traitement des autres commerçants et d'autres soutiens.

Merci de votre soutien.

Zurich Simon (PS). C'est une bien noble intention que je soutiendrai, mais avec un bémol. On constate, aujourd'hui, que les surfaces commerciales au centre-ville connaissent une occupation en forte augmentation, ce qui est à saluer. On constate ici aussi les efforts qui ont été déployés par le Conseil communal ces dernières années. Maintenant on a, par contre, dans les quartiers périphériques que sont Beaumont, le Jura, Torry, le Schoenberg, une augmentation des surfaces commerciales libres. Ces quartiers-là ont quand même des besoins. J'invite donc le Conseil communal, si le postulat est transmis, à étendre son analyse à l'ensemble du territoire communal et pas seulement au centre-ville qui est quand même déjà fortement bénéficiaire des politiques économiques que mène la Ville.

Rugo Claudio (PA). Je souhaite simplement souligner que je suis étonné que ce soit le groupe libéral-radical, qui prône pour la liberté de commerce, qui propose justement un déséquilibre. En favorisant ces petits commerces, on défavorise les autres qui payent le plein tarif. Je vais m'abstenir sur le vote. C'était ma simple remarque et je suis aussi les conseils de Mme I. Sob pour rester sobre.

Wicht Pascal (UDC). Je crois que tout finit par arriver un jour. Je suis complètement d'accord avec ce que vient de dire M. C. Rugo! Je suis également étonné que le groupe libéral-radical fasse une telle proposition. À mon avis, il s'agit d'une distorsion de concurrence, quelque chose que l'on ne peut pas accepter.

Vote

Le Conseil général décide, par 38 voix contre 14 et 20 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 20 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Océane Gex.

Ont voté en faveur de la transmission: 38 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 14 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Galley Liliane (Vert-e-s), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rrustemi Ilire (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 20 Boggian Stefania (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Graden Lise-Marie (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s)

- n° 21 de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Mathilde Vonlanthen (Vert-e-s), Elisa Nobs (CG-PCS), Elsa Piller (PS), Caroline Revaz, Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Adrienne Salina (PLR) et Marie Giller-Zbinden (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter la représentativité des femmes et des personnes sexisé·e-s dans l'espace public au travers du nom des rues et emplacements en ville de Fribourg

Boggian Stefania (Vert-e-s). Une étude menée par la RTS en 2019 dans différentes villes romandes conclut qu'à Fribourg seuls 10% des noms de rues et emplacements honorent des femmes. Ainsi, seules Adèle d'Affry bien que sous le pseudonyme masculin "Marcello", Madeleine Eggendorffer, Eleonore Niquille, Catherine Repond, Athénaïs Clément, Sainte-Agnès, Sainte-Catherine et Sainte-Thérèse ont une rue ou une place à leur nom.

Par ce postulat, nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter la représentativité des femmes et des personnes sexisé·e-s dans l'espace public, en nommant ou renommant des rues et emplacements, en consultation et collaboration avec les associations fribourgeoises actives dans ce domaine.

D'autres villes de Suisse romande ont déjà fait un premier pas vers une représentation plus équilibrée. Genève, Lausanne et Neuchâtel ont ainsi décidé de nommer plusieurs rues d'après des personnalités féminines, alors que Lausanne et Vevey ont baptisé une place de leur centre-ville "place du 14 juin" en l'honneur de l'inscription dans la Constitution suisse du principe d'égalité le 14 juin 1981 et de la mobilisation massive des 14 juin 1991 et 2019.

En effet, si la féminisation des noms de rues et de lieux peut paraître symbolique, elle répond néanmoins à plusieurs problématiques concrètes. En premier lieu, équilibrer la représentativité des noms de rues, c'est équilibrer la place qui est faite à chacune dans la ville et s'éloigner d'une ville faite par et pour les hommes. Mais c'est aussi reconnaître à sa juste valeur la place des femmes et des personnes sexisé-e-s dans l'histoire de notre ville, canton et pays, et rendre visibles et accessibles leurs accomplissements en vue de construire un avenir égalitaire et inclusif.

Soutenir un tel projet et donner une plus grande visibilité aux femmes et aux personnes sexisé-e-s, notamment en leur accordant plus de noms de rues et emplacements, serait donc un premier pas concret et important pour rendre visible et légitimer leur présence dans les rues et leur rôle dans l'histoire. C'est permettre à nos enfants de se mouvoir, d'habiter et d'occuper une ville qui leur ressemble, dans laquelle ils s'identifieront et acquerront la confiance nécessaire pour prendre une partie active à leur évolution.

Je vous invite donc à soutenir la transmission de ce postulat et vous remercie pour votre attention.

Vote

Le Conseil général décide, par 70 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 21 de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Mathilde Vonlanthen, Elisa Nobs, Elsa Piller, Caroline Revaz, Ana Teresa Fontes Martins, Adrienne Salina et Marie Giller-Zbinden.

Ont voté en faveur de la transmission: 70 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

- n° 22 de Mme et M. Raphaël Casazza et Adrienne Salina (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une passerelle en bois pour piétons et cyclistes afin d'accéder au site de blueFACTORY depuis le parc du Domino et le quartier de Beaumont

Casazza Raphaël (PLR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de l'association de quartier Habiter Pérolles.

L'idée de base de ce postulat est de viser à concrétiser rapidement une mesure prévue depuis bientôt cinq ans dans le PAC cantonal blueFACTORY, à savoir une "liaison dédiée à la mobilité douce" dont un passage aérien au-dessus des voies CFF, comme vous pouvez le voir dans l'extrait du plan illustré dans le postulat.

A celles et ceux qui seraient tentés de se focaliser sur certains aspects juridiques - désolé, je ne suis qu'un simple ingénieur -, j'aimerais dire trois choses:

- 1) Ce postulat a été considéré comme recevable à l'unanimité par le Bureau et est soutenu par le Conseil communal.
- 2) Les propositions évoquées dans le postulat sont à considérer comme des "propositions" ou suggestions, c'est-à-dire qu'elles sont non exhaustives ou non obligatoires. D'autres variantes de tracé sont bien entendu possibles et leur étude est même souhaitée.
- 3) Le terme "antidérapant" utilisé dans le postulat signifie "qui ne dérape pas".

De plus, ce postulat contient les deux objectifs implicites suivants:

- Améliorer la sécurité du passage entre l'avenue du Midi/route de la Glâne et le quartier de Pérolles. L'amélioration du très dangereux passage du Cardinal étant remis aux calendes grecques, une liaison à mobilité douce sécurisée est nécessaire tant pour les enfants que pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Le Directeur de Pro Senectute Fribourg soutient d'ailleurs cette démarche. Par ailleurs, je rappelle que de nombreux enfants de langue allemande de Pérolles vont à l'école de la Vignettaz.
- Cette liaison doit bien entendu se "raccorder" à la fameuse Voie verte devant relier la Gare au plateau de Pérolles. Au fait, quand cette Voie verte verra-t-elle le jour?

Après le naufrage de la fusion et une piscine dont on ne sait pas dans quelle décennie elle verra le jour, il semble que le Conseil communal cherche désespérément des projets à réaliser. Voici donc ici une belle occasion fournie sur un plateau.

Die Stadt Freiburg will den Veloverkehr und die sanfte Mobilität in der Stadt fördern, insbesondere im Quartier Beaumont-Vignettaz will sie aktiv werden, wie sie es in den Freiburger Nachrichten am 27. September mitteilte. Diese Verbindung soll sich somit perfekt ergänzen. Weiter sollte geprüft werden ob Bundessubventionen für diese Verbindung möglich wären.

Les postulants demandent de prévoir cette liaison au Plan financier dès 2022 et d'étudier une ou plusieurs variantes de tracé pour accéder à blueFACTORY par une passerelle à mobilité douce surplombant la ligne CFF depuis le parc du Domino d'un côté et si possible, le quartier de Beaumont-Vignettaz de l'autre.

Les postulants invitent le Conseil communal à associer la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA), les compétences disponibles sur le site de blueFACTORY, notamment le Wood-ID, qui vient d'être inauguré il y a quelques semaines, et le Smart Living Lab (SLL) de l'EPFL en vue d'élaborer un projet durable et innovant. Une idée serait de réaliser une passerelle légère pour piétons et vélos en bois, par exemple de la région, avec un revêtement antidérapant.

Pour terminer, des synergies pourraient même être trouvées avec le chantier du SLL qui devrait commencer dans les prochains mois étant donné que tous les recours ont été enfin levés.

Merci pour votre attention et votre soutien.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Notre groupe soutient bien sûr toutes propositions de liaisons à mobilité douce. Cependant, celle-là est tellement dirigiste dans ses moyens techniques et, permettez-moi de le dire, difficilement compréhensible compte tenu de la topographie des lieux. Comment relier un point haut à un point bas avec une passerelle qui satisfasse aux déplacements de la mobilité douce et des personnes à mobilité réduite? C'est donner une solution pieds et poings liés au Conseil communal pour réaliser un aménagement totalement souhaitable. Je pense qu'il ne faut pas être aussi dirigiste dans les moyens pour y arriver.

Notre groupe va ainsi rejeter ce postulat pour éviter des études qui mènent à une impasse. C'est bien ce qui risque d'arriver et les coûts de réalisation seront totalement disproportionnés par rapport aux capacités financières de la Commune, compte tenu des nombreux projets qui il y a à réaliser et qui sont en attente, pas par manque de bonne volonté, mais essentiellement à cause des recours qu'ils subissent.

Pour simplifier la tâche du Conseil communal et l'encourager à réaliser des liaisons à mobilité douce intégrées au trafic existant, sans devoir forcément construire et reconstruire toute la ville, nous vous demandons de rejeter ce postulat.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Notre groupe soutiendra ce postulat en invitant le Conseil communal à prendre une certaine liberté quant à son contenu. Si la Commune souhaite que sa participation dans blueFACTORY, augmentée récemment, soit utile à terme, elle doit avant tout rendre le site accessible et agir sur sa planification. Le sujet n'est pas nouveau et on ne peut que regretter qu'il faille venir avec un nouveau postulat, une nouvelle étude, là où on attend du concret et des actes depuis longtemps, à l'instar de la Voie verte. Outre le Plan d'affectation cantonal (PAL), la nécessité d'améliorer les franchissements de mobilité douce sur le site de Bluefactory n'est en effet, elle, pas nouvelle. Elle figurait déjà dans le projet d'Agglomération de 3^{ème} génération, à la mesure 3M.07.08. (Franchissement MD des voies CFF-secteur Bluefactory/Arsenaux). Charge à la Commune de planifier et de réaliser cette mesure avec le soutien de l'Agglomération et du Canton. Cette mesure est aujourd'hui reprise dans le nouveau projet d'Agglomération de 4^{ème} génération et donc le présent postulat vise et sert à sa

concrétisation. Nous allons donc le soutenir. De manière générale, nous invitons le Conseil communal à agir désormais prioritairement en matière de mobilité sur des problèmes qui sont documentés, qui sont répertoriés, qui ont un potentiel de subventionnement, qui sont étudiés, plutôt que de prendre, comme on peut le voir parfois, certaines mesures sans consultations et qui semblent plus répondre à des visées électorales qu'à une réelle pesée des intérêts. Ceci avec l'espoir peut-être, à la fin, que le Conseil communal s'épargnera, ainsi qu'à l'administration et à notre Conseil, des postulats.

Collaud Gérald (CG-PCS). L'intention visée par ce postulat, qui est de désenclaver blueFACTORY, est certes louable. Entre la route de la Fonderie, l'avenue du Midi, et la voie de chemin de fer, il est clair que blueFACTORY n'est à priori pas très facile d'accès. Pourtant, des efforts ont déjà été faits. Depuis la route de la Fonderie, il est par exemple maintenant possible d'accéder à blueFACTORY par un joli chemin ouvert à l'année, de même, sauf erreur de ma part, il y a (ou il y aura) un escalier depuis l'avenue du Midi.

Il est vrai qu'une passerelle ouvrirait le dernier pan de ce quadrilatère non régulier. Toutefois, le montant financier que la Ville devrait engager pour une passerelle nous semble disproportionné par rapport au résultat, d'autant plus si la passerelle devait débiter au parc du Domino, comme demandé de manière assez bizarre par les signataires. Il ne nous semble donc pas utile de surcharger l'administration par un postulat dont la réponse est quasiment déjà connue. Nous vous proposons de ne pas le soutenir.

Vote

Le Conseil général refuse, par 33 voix contre 32 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 22 de Mme et M. Raphaël Casazza et Adrienne Salina.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 32 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 33 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 7 Jordan Simon (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 23 de Mme et M. Rana Bassil et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'établir une stratégie d'affichage non commerciale promouvant l'offre locale en matière culturelle et sportive

Bassil Rana (PS). Lorsque l'on se promène dans notre belle ville, nous découvrons quel est le dernier burger du McDonald's, l'imbattable offre sur une voiture du garage "x", la dernière action de la viande au Denner et la robe dernier cri de chez Zalando.

La ville de Fribourg est une des villes romandes la plus étoilée dans le guide Michelin. Fribourg est une ville de bénévolat et d'associations. Fribourg est une ville de culture, de chant, de sport, d'agriculture et de produits locaux savoureux et excellents. La Commune de Fribourg œuvre vers une transition écologique, elle met à disposition des transports communs gratuits à ses écoliers-ères et aménage ses rues avec des pistes cyclables. Par contre, ses panneaux publicitaires en disent le contraire.

Fribourg est une ville solidaire, nous avons découvert cela pendant la crise du covid-19 à travers des initiatives telles que Kariyon. L'évolution du marché de la publicité et surtout de la publicité digitale défavorise fortement les acteur-trice-s locaux-ales et leur soutien doit être notre priorité.

Ne serait-il pas temps de véhiculer nos valeurs économiques et sociales haut et fort? Ne serait-il pas temps d'arrêter l'encouragement à la consommation de masse et de mettre en avant nos richesses locales? Ne serait-il pas temps de comprendre que l'économie solidaire est une force?

Les différents constats exprimés dans notre postulat montrent qu'il est temps d'intervenir en matière de l'affichage public et nous sommes confiants que notre Conseil communal a l'ambition de trouver une solution. C'est pour cela nous l'encourageons, via ce postulat, à étudier une stratégie d'affichage qui promeuve avant tout les forces sociales, économiques, culturelles et sportives de notre ville et région.

Je vous remercie.

Rugo Claudio (PA). Mme R. Bassil est co-directrice au Nouveau Monde. Je pense que lorsque l'on a des liens d'intérêts avec les postulats, c'est important de les annoncer. Cela figure, je crois, dans le règlement. M. J.-N. Gex a oublié de rappeler ce règlement-là. C'est la même chose pour M. P.-A. Perritaz qui était anciennement dans le comité des TPF et syndicaliste connu dans les transports publics.

Le Président. Merci M. C. Rugo, nous en prenons acte.

Vote

Le Conseil général décide, par 62 voix contre 4 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 23 de Mme et M. Rana Bassil et Benoît Dietrich.

Ont voté en faveur de la transmission: 62 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 4 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

- n° 24 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'améliorer l'offre des halles de sport de la ville pour les sociétés sportives

Krienbühl David (PLR). C'est un postulat que je voulais déposer depuis longtemps et qui me tient à cœur. Nous demandons, avec ma cosignataire que je profite ici de remercier, une révision du règlement d'utilisation des installations sportives pour gagner en souplesse et en flexibilité pour les clubs. De plus, nous demandons d'analyser où il existe des halles de sport potentielles qui pourraient être mises à disposition des clubs sportifs et des sociétés de gymnastique. En plus, nous souhaitons que le Conseil communal vérifie l'opportunité de discussions avec l'Etat de Fribourg concernant les infrastructures étatiques sises sur le territoire communal. Pour terminer, nous demandons au Conseil communal de vérifier la présence de terrains disponibles pour y construire de nouvelles salles. Par exemple juste derrière nous, au Parc de la Poya, il y a un terrain. Nous lui demandons en outre de vérifier si d'anciennes halles de production pourraient être transformées en salles de sport.

En effet, ces demandes partent finalement d'un constat assez simple. Les différents clubs sportifs de la ville n'ont pas assez d'heures d'entraînement à disposition dans les différentes halles de sport de la ville. Cela ne veut pas dire que le Service des sports ne fait rien, au contraire, nous sommes très reconnaissants envers le Service des sports qui fait un très bon travail à contrario peut-être de ce qui se fait au niveau supérieur. Certains clubs, dans cette situation, doivent s'expatrier parfois très loin pour pouvoir s'entraîner et avoir des heures d'entraînements en suffisances.

Ce postulat souhaite ainsi dresser un inventaire raisonnable des possibilités à disposition pour améliorer l'offre globale en matière de halles de sport et une large flexibilisation, comme je l'ai déjà dit, du règlement d'utilisation des installations sportives en termes d'horaires et de donner la possibilité d'utiliser les installations, par exemple, jusqu'à 22.30 heures en semaine et d'être beaucoup plus flexibles sur les périodes de vacances d'automne et à Pâques ainsi que pour les demandes sur les week-ends. En outre, il s'agirait, surtout en 2021, 2022 bientôt, de digitaliser et harmoniser le système des clés afin de ne pas prolonger les horaires de travail des concierges,

mais aussi de responsabiliser les utilisateurs avec des solutions digitales facilement contrôlables et qui existent aujourd'hui sur le marché.

Je vous remercie d'avance de votre soutien aux sportifs-tives de notre chère ville de Fribourg en transmettant ce postulat n° 24.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Décidément, il y aura deux personnes qui seront d'accord ce soir avec M. C. Rugo. Je pense que l'on aurait pu attendre du représentant du groupe libéral-radical qu'il déclare ses liens d'intérêts avant sa prise de parole.

Ceci dit, je souhaite juste faire remarquer qu'un postulat n° 178, non pas similaire mais qui traite de la même question, a été déposé et transmis en février 2021, il y a donc quelques mois. Il porte sur une demande au Conseil communal d'élaborer une stratégie de mise à disposition élargie des infrastructures sportives à la population. Je doute que l'on puisse réfléchir à une mise à disposition à la population et aux clubs sportifs de façon non concertée et il devrait donc être attendu, aussi pour décharger l'administration, que les postulats soient traités en même temps.

Krienbühl David (PLR). J'ai fait un petit oubli que j'aimerais rectifier. Je n'ai rien à cacher, absolument rien à cacher. Je déclare donc mes liens d'intérêts: je suis Coprésident de Floorball Fribourg, club de ligue nationale B d'unihockey à Fribourg, mais je défends avant tout tous les sports et tou-te-s les sportifs-tives en ville de Fribourg et plus largement dans le monde entier.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 6 et 16 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 24 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamei Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 6 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 16 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

- n° 25 de Mmes et M. Bettina Noll, Valentine Mauron et Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des aires de jeux participatives et créatives à l'extérieur et/ou à l'intérieur

Noll Bettina (Vert·e·s). L'accès aux jeux et aux loisirs est un droit fixé par la Convention des droits de l'enfant de l'ONU. En 2019, plus de 6'000 enfants de moins de 16 ans vivaient dans la ville de Fribourg.

Et si la plupart des Conseillers·lères communaux·ales et généraux·ales ici présent·e·s se souviennent probablement d'une enfance passée à jouer dehors, que ce soit dans le quartier, dans la forêt ou dans la rue, les espaces de jeux et d'exercices des enfants d'aujourd'hui sont de plus en plus restreints pour diverses raisons. Dans de nombreux endroits, les jeunes enfants, en particulier, n'ont plus la possibilité de se déplacer et de jouer de manière indépendante et libre en dehors de chez eux, ce qui est en partie dû à l'augmentation constante du volume du trafic.

Nous sommes, dès lors, plus mis au défi de concevoir de nouveaux types d'espaces de jeux et de mouvements pour et avec les enfants.

A Fribourg, ce besoin a été partiellement reconnu ces dernières années et certaines aires de jeux ont été nouvellement créées ou modernisées. Cependant, il manque encore de grandes aires de jeux où les enfants peuvent façonner activement leur environnement de jeux, mettre en œuvre des projets et des idées, et s'engager dans des activités créatives.

De telles aires de jeux existent déjà dans d'autres villes comme à Berne, Bâle ou Bienne. Il s'agit de lieux qui sont soit libres d'accès, soit où, à des heures fixes, des adultes accompagnent les enfants pendant qu'ils bricolent, construisent et réalisent leurs idées. Ce sont des lieux qui deviennent des zones de rencontre pour les enfants et les parents.

Assurément, la création de telles aires de jeux implique des dépenses financières. En revanche, les retombées sont bénéfiques pour tous: en encourageant par ce biais la créativité, la mobilité et la sociabilité des enfants, nous contribuons au développement sain de la jeune génération et nous offrons une alternative aux passe-temps si populaires numériques d'aujourd'hui.

Une telle offre de jeux et de loisirs sur le territoire fribourgeois favoriserait également l'attractivité de Fribourg pour les familles à la recherche de lieux de vie dotés d'une infrastructure attrayante en dehors des agglomérations de Berne et de Lausanne, dont notre ville bénéficierait.

Les artisans et les institutions locales pourraient être impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le projet s'inscrirait dans le cadre des objectifs de l'Agenda 2030.

Et si notre commune n'était pas prête à recevoir le label "Municipalité amie des enfants" de l'UNICEF il y a quelques années, la mise en œuvre de notre proposition signifierait un pas dans cette direction.

Merci de soutenir ce postulat.

Casazza Raphaël (PLR). Je n'avais pas prévu d'intervenir. Je vais soutenir ce postulat et je saisis l'occasion de remercier la Conseillère communale, Mme A. Burgener Woeffray, pour le projet qui va bientôt voir le jour sur la place du Domino, respectivement le réaménagement de la place de jeux. Je ne sais pas si cela va dans la direction qui est demandée par le postulat, mais je vous informe que, en collaboration avec l'association Habiter Pérolles, il y a cette place de jeux qui va être réaménagée avec un accès pour les personnes à mobilité réduite, pour les enfants et préadolescents. Elle comportera également un jeu d'eau.

Vote

Le Conseil général décide, par 68 voix contre 0 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 25 de Mmes et M. Bettina Noll, Valentine Mauron et Jean-Marie Pellaux.

Ont voté en faveur de la transmission: 68 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 4 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Ragusa Francesco (Vert-e-s)

- n° 26 de Mmes et M. Elisa Nobs (CG-PCS), Giulia Tognola (Vert-e-s), Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre proche des Grand-Places

Nobs Elisa (CG-PCS). Si vous passez de temps en temps par les Grand-Places, vous avez sûrement remarqué que cet espace public, fortement utilisé par des piétons, ouvert au trafic motorisé n'est pas satisfaisant en termes de confort pour les usagers quel que soit le type de mobilité, ni en termes de sécurité.

De nombreux-euses jeunes s'y réunissent ou y transitent, d'autres prennent une pause aux cafés du Point Commun ou du Gemelli, ou encore utilisent cet espace public comme espace de détente. De nombreuses personnes fréquentent les commerces du secteur, utilisent cet espace à pied ou en vélo. Ce lieu est en effet un espace public très sollicité et toujours en mouvement.

Or nous constatons quotidiennement que les automobilistes y roulent souvent trop vite et mettent en danger les piétons, cyclistes et provoquent un fort sentiment d'insécurité.

Par notre postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une zone de rencontre sur le secteur situé entre la route d'accès qui débute au giratoire de la rue Pierre Kaelin (entrée du parking de Manor) et l'entrée du parking des Grand-Places et de Fribourg-Centre.

Merci beaucoup pour votre attention.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL soutient la transmission de ce postulat. En effet, la zone des Grand-Places est une zone de rencontre par définition de par sa situation géographique: c'est un passage obligé pour rejoindre le quartier de la Gare et de Pérolles ou vice-versa. Un trafic multimodal - terme très utilisé en période électorale - est présent et très important entre plusieurs passages pour piétons, des entrées de parking, des zones de stationnement, des escalators, des terrasses de café, des places de jeux, des pelouses bien utilisées et plusieurs zones indéfinissables tant le béton et l'asphalte sont présents sous nos chaussures. C'est un endroit central de la ville mais pas ou peu accueillant actuellement. Dès lors, la mise en place d'une telle zone répondrait à un véritable enjeu de repenser ce lieu stratégique. Une telle zone requiert, selon le Bureau de prévention des accidents (BPA), un processus participatif qui regrouperait les intervenants de l'aménagement du territoire, les politiques, les riverains, les commerçants, les différents groupes d'intérêts et technique de la circulation, et les nombreux propriétaires concernés dans ce cas de figure. Alors, oui à cette zone de rencontre qui serait l'aboutissement d'une vision globale d'un quartier central de notre ville à repenser complètement en termes d'accueil, d'esthétisme, d'environnement et de circulation multimodale. Ce pourrait être un vrai projet à réaliser durant cette législature.

Dietrich Benoît (PS). Le groupe socialiste a étudié attentivement le postulat n° 26 demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre proche des Grand-Places. S'il soutient l'initiative et partage entièrement les préoccupations des auteurs du postulat, le groupe s'est toutefois posé des questions par rapport à la durabilité du projet lors des futures mises en place de la requalification des "Grand-Places" et des PAD "Gare" et "Gare-Sud". Les membres soutiendront la transmission du postulat dans une grande majorité.

Rugo Claudio (PA). Le Parti des Artistes n'est pas opposé à la transmission de ce postulat. Par contre, il a une mémoire. Une mémoire parfois historique. Ce sont des gens qui m'ont raconté, et c'est les plus anciens de ce Conseil qui doivent se mordre les doigts, que, de fait, Manor a un droit de territoire ou un droit de superficie accordé pour 100 ans. On peut donc attendre un bon moment. Cela a été l'erreur de la Commune d'octroyer ce droit, cela a péjoré tout le transit. On aurait pu construire. Vu que les Vert·e·s n'aiment pas les voitures, on aurait pu les enterrer. Pas les Vert·e·s, les voitures! C'est exactement où il y a le théâtre Equilibre.

Je voulais ainsi informer les Conseillers·lères généraux·ales plus jeunes qui, de fait, n'avaient pas accès à cette information.

Vote

Le Conseil général décide, par 58 voix contre 6 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 26 de Mmes et M. Elisa Nobs, Giulia Tognola, Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Simon Jordan.

Ont voté pour la transmission: 58 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 6 Aebischer David (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Krienbühl David (PLR), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 6 Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 27 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une meilleure cohabitation entre les usagers de la zone piétonne et de la zone 20 au centre-ville par une meilleure signalisation et des aménagements urbains

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). "Fribourg, piétons en liberté" titrait la plaquette éditée par la Ville en juin 1995 suite à l'achèvement des travaux de la mise en zone piétonne de la rue de Lausanne, du Square des Places et de la rue de Romont qui avaient duré quatre ans et avaient coûté la bagatelle de 8'078'000 francs.

Aujourd'hui, après 26 ans, la situation dans cette zone est moins favorable aux piétons, car ils ont moins de place avec l'extension des terrasses et doivent souvent faire face à des cyclistes, des trottinettes électriques et des planches à roulettes roulant trop vite. Au même titre que la Commune favorise la continuité des voies de mobilité douce, au même titre elle doit veiller à la sécurité des piétons de tous âges dans les zones dites piétonnes.

Nous saisissons l'occasion de l'annonce de l'extension de la zone piétonne à la rue de l'Abbé-Bovet, à la rue du Temple et sur une partie de la rue du Criblet pour demander au Conseil communal un nouveau concept de mobilité douce englobant la rue de Lausanne, la rue de Romont et les rues latérales par cinq mesures qui sont mentionnées dans le texte du postulat, et que je citerai brièvement:

- a) une signalisation adaptée pour les vélos par une pancarte complémentaire "vélos autorisés uniquement avec tempo de marche";
- b) un affichage visible des règles pour les cyclistes, trottinettes électriques et planches à roulettes pendant les marchés du mercredi et autres manifestations;
- c) l'incitation des cyclistes à parquer leur vélo sur les places de stationnement et non contre les façades des immeubles par la pose de pancartes visibles;
- d) l'augmentation du nombre de places de stationnement pour vélos dans les rues latérales;

- e) l'étude de l'aménagement de mobilier urbain pour que la zone piétonne du centre-ville soit plus conviviale et rassurante.

Concernant la zone 20, entre la rue de Romont et le Square des Places, nous proposons un marquage visible au sol avant d'entrer dans la zone 20 ainsi que la pose de panneaux avertissant les usagers à plus d'attention et de prudence.

Nous prions le Conseil communal d'étudier toutes les mesures pour améliorer la cohabitation des usagers dans la zone piétonne et la zone 20 du centre-ville. Nous vous prions dès lors de voter avec bienveillance la transmission de ce postulat au Conseil communal pour étude.

Vuilleumier Julien (Vert·e·s). C'est avec beaucoup de bienveillance que les Vert·e·s ont pris connaissance de ce postulat. Nous saluons et nous partageons la préoccupation des postulants pour une meilleure cohabitation entre les différents usagers et les différents types de mobilité dans l'espace public. Il nous paraît essentiel d'assurer des conditions permettant à tou·te·s de se sentir en sécurité lors des déplacements dans l'espace public. Il nous paraît essentiel de ne pas limiter la réflexion à quelques endroits spécifiques tel qu'il a été décrit maintenant. La zone visée par le postulat est certes particulièrement visible, elle peut amener à des problèmes spécifiques en raison d'un nombre élevé de personnes et d'une forte visibilité. Il nous semble pertinent d'établir un concept englobant et qui respecte l'idée même d'une zone de rencontre, cela veut dire qui mise sur la capacité des usagers à se réguler entre eux. Il nous paraît dès lors contre-productif d'envisager toute une série de panneaux, d'infrastructures, qui viseraient à rendre et à faire de cette zone, qui se veut conviviale, une sorte de jungle entre différents panneaux qui devraient lister si les trottinettes électriques et les planches à roulettes peuvent circuler à une telle vitesse et les vélos à une telle autre. Cela nous paraît relativement contre-productif. Par contre, clairement, il est intéressant d'imaginer un concept pour ce type de zone et de réfléchir, dans le sens de ce que fait la Direction de la mobilité, à de la sensibilisation, à de l'éducation, et à avoir une approche globale et concertée. Les auteurs du postulat nous disent qu'un accident a failli se passer dans cette zone. Il y a des accidents qui ont été évités de justesse dans beaucoup d'endroits de cette ville, notamment sur les routes. Une solution aussi serait d'avoir, comme le propose le Conseil communal, des routes à 30 km/heure qui permettraient une meilleure cohabitation des différents usagers et des différents types de mobilité dans cette ville.

Sur ce, les Vert·e·s vont soutenir la transmission de ce postulat en faisant toute confiance au Conseil communal de le traiter au mieux et d'une manière favorisant le dialogue et non une régulation excessive.

Vote

Le Conseil général décide, par 61 voix contre 3 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 27 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl.

Ont voté en faveur de la transmission: 61 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert·e·s), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert·e·s), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert·e·s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert·e·s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica

(Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS)

Se sont abstenus: 6 Bassil Rana (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 28 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un formulaire électronique sur le site internet de la Ville permettant de signaler des dégâts ou des dysfonctionnements dans des bâtiments communaux à l'usage public ou d'infrastructures publiques

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Un formulaire pour annoncer des déménagements existe sur le site internet de la Ville. Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en service d'un formulaire électronique permettant à la population de signaler des dégâts ou dys/non-fonctionnements dans des bâtiments communaux, ainsi que dans des infrastructures publiques (exemples: trous dans la chaussée, coupures d'eau non annoncées, éclairage de rues, de routes, ou d'arrêts de bus défectueux). Les dégâts, suite à des actes de vandalisme ou de taggage sur des bâtiments communaux ou des infrastructures publiques, pourront également être signalés par ce formulaire.

La Ville de Zurich a mis en marche cet été une application téléchargeable appelée "Züri neu". L'EPFZ et les entreprises de transports publics à Zurich disposent également de telles applications. Cependant, un formulaire électronique sera moins coûteux et constituera un moyen simple de signaler ce genre de situations à l'administration communale et aux services qui en dépendent.

Nous vous remercions pour la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Collaud Gérald (CG-PCS). Le groupe CG-PCS est favorable à ce postulat qui permettrait à la population d'informer simplement les autorités sur certains problèmes rencontrés. Il est certainement déjà possible de le faire via un courriel ou un numéro de téléphone, mais il est vrai que ce moyen supplémentaire sera certainement un plus. Nous allons donc soutenir ce postulat.

Etter Fabienne (Le Centre/PVL). J'espère ne pas trop me tromper en disant "Grüssech mitenand" pour ma première intervention. C'est un honneur d'être ici et de trouver des solutions qui tiennent la route. C'est vraiment un sujet qui fait parler, je pense, dans toutes les 40 langues de notre ville pas seulement bilingue.

Je pense que personne n'aime payer la "Abfall- et Feuerwehrtaxe". Aussi, lorsqu'il y a des poubelles publiques pleines, honnêtement, je ne sais pas combien de personnes prennent le temps d'écrire à dechets@ville-fr.ch, une adresse courriel qui existe. Avec ce formulaire, on pourrait donc savoir combien de mail effectivement sont envoyés. Cela m'intéresse beaucoup.

Je déclare mes liens: j'habite les Neigles. Tous les matins, je souris à tout le monde qui va travailler aux Neigles.

Un formulaire permet le dialogue avec tou·te·s citoyen·ne·s. Il peut aussi être utilisé pour vraiment communiquer de manière interactive sur les améliorations possibles ou aussi, par exemple, pour informer qu'une poubelle est vidée tous les jours. Je pense que beaucoup de personnes ne le savent pas.

Le projet des CFF, je le connais un peu mieux parce que ce sont mes collègues qui l'avaient mis place. Cela coûte cher. Ce sont des investissements que je trouve bien, qui peuvent vraiment servir à quelque chose. Mais après, si on n'a pas les ressources pour effectivement aller vider les poubelles, je ne sais pas si c'est le formulaire qui va beaucoup nous aider.

Donc je trouverais bien, et le groupe est d'accord avec moi, que l'on puisse trouver une solution. On pourrait aussi imaginer un autocollant ou un QR-code sur une poubelle qui informe directement sur le numéro de téléphone à appeler. J'ai appris qu'il existe même des poubelles intelligentes qui communiquent directement par message si elles sont vides ou pas. Tout cela coûte quelque chose. Aussi, si on veut des poubelles plus vides, il faut faire quelque chose. Si on pense que cela va coûter plus cher, je ne sais pas si la Voirie a déjà réfléchi elle aussi à de bonnes solutions.

Le groupe Le Centre/PVL, en majorité, soutient la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 14 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 28 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 14 Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Goy Camille (Vert-e-s), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 9 Baechler Amélie (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Galley Liliane (Vert-e-s), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wattendorff Lea (Vert-e-s)

11. Divers

A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelles propositions

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 29 de Mmes et MM. Bettina Noll, Jean-Marie Pellaux, Giulia Tognola (Vert·e·s), Laurent Woeffray et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer une zone piétonne à la Planche-Inférieure ainsi qu'une circulation bidirectionnelle à travers le Karrweg

Noll Bettina (Vert·e·s).

Développement du postulat

Ces dernières années, la Basse-Ville a de plus en plus souffert du trafic motorisé. Bien que la vitesse soit généralement limitée à 30km/h à la Neuveville et à 20 km/h dans le quartier de l'Auge, les rues des deux quartiers de la Basse-Ville sont dominées par le trafic motorisé. Aux heures de pointe, il est difficile de circuler librement à pied dans les rues étroites et sur les ponts, les écoliers qui se rendent à l'école doivent régulièrement raser les murs des bâtiments ou des ponts en raison de la circulation et les trottoirs existants servent en de nombreux endroits de zones de passage pour les voitures qui se croisent. L'accueil extrascolaire de la Basse-Ville, qui accueille les enfants des écoles de la Neuveville et de l'Auge, souffre également de la circulation. Etant donné qu'il ne dispose que d'un espace extérieur asphalté limité, qui borde directement la route fréquentée (Planche-Inférieure) sans aucune délimitation, la sécurité des enfants qui jouent n'est assurée que sous la surveillance étroite et constante des éducatrices; une course inattendue d'un enfant sur la route comporte le risque d'une collision avec un véhicule qui passe.

La circulation dans cette zone est répartie entre deux routes parallèles: de l'Auge en direction de la Neuveville, les véhicules passent par la Planche-Inférieure, et dans la direction opposée, par le Karrweg. Avec le présent postulat, nous demandons au Conseil communal d'examiner la fermeture de la Planche-Inférieure au trafic motorisé, y compris les bus TPF, et d'instaurer une circulation bidirectionnelle par le Karrweg. Le trafic motorisé entièrement déplacé vers le Karrweg, serait une variante qui a déjà été testée lors de fermetures de courte durée de la Planche-Inférieure pour des événements ou des travaux. La possibilité d'accès à la Planche-Inférieure pour les résidents et les fournisseurs doit rester garantie.

La mise en œuvre de cette mesure permettrait de créer un "pont" pour les piétons et la circulation non motorisée entre les deux quartiers de la Basse-Ville, Auge et Neuveville. Cela pourrait aider les enfants à se rendre à l'école et à l'accueil extrascolaire en toute sécurité, ouvrir un espace pour la circulation lente et les piétons, encourager ces modes de transport et servir de zone de jeu et de rencontre pour les jeunes et les moins jeunes. La situation dangereuse dans l'espace extérieur de l'accueil extrascolaire serait également désamorcée.

Comme seules quelques interventions structurelles sont nécessaires pour la mesure que nous proposons, toutes les possibilités d'aménagement de l'espace restent ouvertes, tant pour une adaptation ultérieure du périmètre autour de la Prison Centrale que pour une reconversion de celle-ci. De même, la mise en œuvre de nos propositions s'avérerait être un complément idéal à la passerelle tant attendue à travers la Sarine au niveau du Port. La création de ces deux axes de circulation piétonne et non motorisée permettrait de créer une zone sans voiture de grande envergure sur les bords de la Sarine, reliant les deux quartiers de la Basse-Ville et bénéfique à toute la population.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 30 de Mmes Camille Goy (Vert·e·s) et Sophie Delaloye (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adopter des mesures de lutte contre les stéréotypes de genre dans la politique d'accueil de l'enfance

Goy Camille (Vert·e·s).

Développement du postulat

L'(in)égalité s'apprend dès le plus jeune âge.

Les recherches dans les domaines de la sociologie et de l'éducation ont en effet montré que les attitudes des adultes, les pratiques éducatives, les jouets, les jeux, les livres, l'organisation de l'espace, entre autres, véhiculent des stéréotypes de genre que les enfants intègrent puis reproduisent. Ces stéréotypes portent sur les rôles et expressions de genre, c'est-à-dire les rôles et activités associés aux catégories du masculin et du féminin, et la façon dont une personne exprime des aspects considérés comme masculins ou féminins. Ces catégories ne se voient pas attribuer la même valeur, et participent ainsi à l'instauration et la reproduction de rapports de pouvoir. Cette socialisation différenciée est donc à la source d'inégalités et de discriminations.

Pour ces raisons, l'éducation est considérée comme le domaine privilégié de la perpétuation des rapports inégaux de genre. Au même titre, elle peut aussi être un formidable levier pour lutter contre la persistance de ces inégalités. Déconstruire les stéréotypes de genre et éduquer à l'égalité permet en effet de remettre en question la hiérarchisation des catégories de genre. Cela permet également de laisser le champ libre aux enfants afin qu'elles et ils développent leurs compétences propres, selon leurs envies et aspirations et sans devoir entrer dans un rôle imposé socialement.

L'éducation s'entend ici au sens large et ne couvre ainsi pas seulement le programme scolaire obligatoire, domaine de compétence cantonal, mais également l'accueil extra-scolaire et l'accueil de la petite enfance. La Ville de Fribourg a donc un rôle important à jouer dans ce domaine. En effet, elle pourrait par exemple inclure l'éducation non-stéréotypée et le principe d'égalité de genre dans le concept pédagogique fixant les orientations socio-éducatives de l'accueil-scolaire, et proposer des formations destinées aux professionnel·le·s de l'accueil extra-scolaire et des crèches leur permettant de questionner leurs postures et pratiques sous l'angle d'une perspective de genre et d'acquérir des outils concrets pour mettre en œuvre une éducation non-stéréotypée.

Par ce postulat, nous demandons ainsi au Conseil communal d'analyser, d'après une perspective de genre, l'accompagnement des enfants proposé par l'accueil extra-scolaire, et, sur cette base, de mettre en place des mesures concrètes pour promouvoir et mettre en œuvre de nouvelles pratiques éducatives non-stéréotypées. Ces mesures devraient aussi bien questionner les interactions entre professionnel·le·s et enfants (sollicitations, attitudes, encouragements, langage...) qu'entre professionnel·le·s et parents (rôles attendus des parents, inclusion des familles arc-en-ciel ou monoparentales...), ainsi qu'entre enfants (activités, interactions, utilisation de l'espace...).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 31 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Fabienne Menétrey (Vert·e·s), Benoît Dietrich et Fanny Delarze (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un projet pilote "culture et lien social" dans le jardin de l'Hôpital des Bourgeois

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Le jardin de l'Hôpital des Bourgeois est au cœur de la ville. Actuellement, cet espace de qualité ne déploie pas toutes ses potentialités. Proche des bibliothèques, oasis de verdure et de paix, il pourrait s'ouvrir et devenir un espace participatif de rencontres, de culture et d'expérimentations artistiques offert à la population.

Comme le fait la Bourgeoisie de Berne avec sa Maison des Générations, il serait possible d'animer ce lieu par des projets légers et créatifs, tant culturels que sociaux, créant ainsi une programmation d'activités musicales, théâtrales, sociales, multiples et diverses, pour des publics variés, tout au long de l'année ou sur un temps spécifique, avec une infrastructure légère et polyvalente et une communication qui s'adresse à tous/tes, même les plus éloigné·e·s des habitudes culturelles.

Ce postulat propose de constituer un concept original (co-porté par un consortium d'associations culturelles et sociales) et d'étudier comment créer un projet pilote sur deux ans, qui mettrait à disposition un espace scénique, un bistrot (géré par un organisme social?), un espace dévolu aux livres qui génère des événements liés à la lecture (via un partenariat avec MEMO?), etc.

Ce concept devrait prévoir comment motiver et rallier les acteurs culturels/sociaux, pour innover et donner accès à des formes de culture multiples (heures de contes? projet Encore des Histoires de la bibliothèque multiculturelle? festival des Improptues? projection de films? création d'œuvres collectives? etc.).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 32 de Mme et M. Simon Zurich (PS) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'attirer de nouveaux médecins de premier recours sur le territoire communal

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

En conclusion du rapport relatif au postulat n° 93 (2016-2021), le Conseil communal relève que c'est à travers le PAL et la définition des objectifs des PAD que le Conseil communal a "le plus d'impact en termes de service en ville" et qu'il pourra "tenter de contribuer à l'amélioration de la situation".

Cette approche mérite d'être saluée. D'autres communes, comme Belfaux, ont également choisi cette approche pour attirer sur leur territoire de nouveaux médecins de premier recours – avec succès. Force est de constater que l'exercice de la médecine moderne requiert des locaux qui répondent à d'autres besoins, p.ex. le travail en groupe, souvent pluridisciplinaire, et qui sont donc souvent plus grands ou aménagés différemment que les locaux qui peuvent se trouver sur le marché.

Nous demandons au Conseil communal de présenter comment il entend utiliser les outils suivants pour attirer des nouveaux médecins de premier recours, principalement des médecins généralistes et des pédiatres, sur le territoire de la Ville en mettant à leur disposition des locaux adéquats:

- PAL: zones dans lesquelles un développement de l'offre de médecine de premier recours est souhaitée;
- PAD: définition d'objectifs permettant de créer des locaux adéquats dans le cadre de l'aménagement de nouveaux bâtiments privés;
- Politique foncière active: acquisition de locaux pouvant être mis à disposition de médecins de premier recours.

Conformément à la tendance générale, le nombre de médecins de premier recours est à la baisse en ville de Fribourg. Dans certains quartiers, pour le moment, certaines catégories de médecins de premier recours ne sont plus présentes. Ainsi, il n'y a plus de pédiatre dans le quartier du Schoenberg, alors que celui-ci compte plus de 10'000 habitant·e·s et une population relativement jeune. Dans les quartiers du Torry et du Jura, on ne compte qu'un seul généraliste.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 33 de Mmes et MM. Simon Zurich, Samuel Jordan (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Lea Wattendorff (Vert·e·s) et Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal de présenter un rapport évaluant les charges de ville-centre supportées par la Ville de Fribourg

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

La commune de Fribourg est la ville-centre du canton de Fribourg. Il est établi que les villes-centres supportent des charges qui n'incombent pas aux autres communes. Les charges de ville-centre découlent notamment:

- des dynamiques économiques et démographiques différentes de celles des autres communes;
- des services urbains adaptés aux besoins de la population de la commune et des communes environnantes, notamment dans les domaines de la culture, des loisirs, de la formation, du sport, de la mobilité;
- des dépenses corrélées à la taille de la population de la commune et des communes environnantes et à sa croissance, p.ex. en matière de trafic de transit, sécurité, etc.;
- de la fourniture de diverses prestations aux autres communes;
- de la fourniture de prestations spécifiques, notamment par des employé·e·s de l'administration communale, dans le cadre de l'Agglomération, des associations de communes (p.ex. Réseau Santé Sarine) ou d'associations d'intérêt (par exemple CEFREN);
- des mécanismes de péréquation cantonale.

Les charges de ville-centre sont principalement financées par les contribuables de la commune concernée, en l'occurrence la Ville de Fribourg. Pourtant, elles profitent également aux habitantes et habitants des communes environnantes. Il est généralement admis que, dans ce cas-là, le principe de l'équivalence fiscale n'est pas forcément respecté, dans la mesure où le cercle des payeurs ne correspond pas à celui des bénéficiaires. Dans un rapport de 2003, la Haute école de gestion du Canton de Vaud estime que, "selon la taille de la ville et compte tenu de la population considérée, les coûts imputables aux utilisateurs extérieurs s'élèvent entre 30 et 75% des dépenses nettes pour la culture, entre 20 et 45% pour le sport et environ 75% pour la formation". Une autre étude de 2013 réalisée sur mandat de l'Office fédéral du

développement territorial (ARE) confirme cette réalité. Selon cette étude, le supplément de charge par habitant des villes-centre peut atteindre 1'000 à 2'000 francs par habitant par rapport à leurs communes périphériques.

Eu égard à ce qui précède, ce postulat charge le Conseil communal d'examiner les charges de ville-centre supportées par la commune de Fribourg et de présenter la participation des autres communes concernées à ces charges.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 34 de MM. Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des contribuables des montants incitatifs "entretien vélo" visant à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic en ville de Fribourg

Jordan Samuel (PS).

Développement du postulat

La pratique citadine du vélo revêt de multiples avantages: elle favorise la santé de ses utilisateurs·trices; elle diminue la pollution et rend service à l'environnement; elle fluidifie le trafic en réduisant la part de la circulation automobile. Malgré de louables efforts, Fribourg figure en queue de peloton des villes suisses en ce qui concerne le développement du trafic cycliste. La ville souffre d'un déficit cyclable depuis longtemps. Cette réalité est démontrée par plusieurs enquêtes récentes (Union des Villes Suisses, Pro Vélo et Presses universitaires Suisses).

Seuls 10% des habitant·e·s de Fribourg utilisent le vélo pour se déplacer. C'est peu par rapport aux autres villes suisses. Bonne nouvelle cependant: par effet collatéral du covid, le vélo n'a jamais été aussi plébiscité par les Fribourgeois·e·s. En témoignent les ruptures de stock des deux roues dans les commerces régionaux et l'achat sans précédent de vélos d'occasion. Mais qui dit augmentation du parc cycliste, dit aussi nécessité d'avoir un parc bien entretenu pour garantir la sécurité de toutes et tous.

Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des contribuables des montants incitatifs "entretien vélo" selon les modalités qui pourraient être les suivantes:

- ✓ Les montants incitatifs sont d'une valeur symbolique (prix indicatif de 30 à 50 francs).
- ✓ Ils sont valables dans les ateliers et commerces de vélos de la ville de Fribourg.
- ✓ Ils sont destinés au financement des réparations et des services, mais pas des achats.
- ✓ Chaque citoyen·ne peut en bénéficier une fois par législature.

Finalement, cette mesure permettrait à la ville de Fribourg d'atteindre plusieurs buts:

- ✓ Simuler la pratique citadine du vélo.
- ✓ Fluidifier le trafic urbain.
- ✓ Maintenir un parc vélo en bon état et renforcer la sécurité des cyclistes et des autres usagers·ères de la route.
- ✓ Réduire l'empreinte carbone.
- ✓ Encourager les artisans et commerces vélos locaux à maintenir une offre de proximité.
- ✓ Innover et contribuer à ce que Fribourg comble son retard en la matière.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponses aux questions

- n° 16 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Claire Roelli, Elias Moussa (PS), Marie Giller-Zbinden (UDC) et Adrienne Salina (PLR) relative à l'état d'avancement du projet immobilier FriGlâne

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2021, Mmes et M. M.-C. Rey-Baeriswyl, C. Roelli, E. Moussa, M. Giller-Zbinden et A. Salina posaient la question suivante:

Les habitant·e·s de Fribourg ont appris par la presse, en plein congé estival, la construction d'un quartier résidentiel à Beaumont de 350 logements (700 nouveaux/elles habitant·e·s). Un projet urbanistique privé, de grande envergure, impactant fortement l'identité du quartier, sans information préalable ni aux habitant·e·s, ni aux associations de quartiers. Les habitant·e·s qui nous ont interpellé·e·s se posent les questions suivantes:

- Le projet FriGlâne est-il conforme au PAL révisé actuellement? De quelles dérogations le permis de construire FriGlâne a-t-il bénéficié? Qu'en est-il du PAD complémentaire (enquête publique du 22 mai 2021 au 21 juin 2021)? L'approbation du PAD sera-t-elle possible tant que le PAL n'est pas approuvé? Comment est-ce possible que le permis de construire soit délivré alors que le PAD FriGlâne n'a pas encore été approuvé? Comment est-ce possible que le projet ait obtenu une dérogation pour une implantation en dehors des limites habituelles?
- Le projet a-t-il été l'objet d'une étude de besoins? A-t-il été analysé par la Commission d'aménagement et s'est-elle prononcée? Tient-il compte des données de l'Observatoire du logement? De la perspective de l'Agglo? Comment expliquer que ce projet, d'une telle taille, aille à l'encontre des projections démographiques 2020 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), à la baisse?
- Le Conseil communal a-t-il une vision urbanistique globale des constructions, en cours et futures, touchant le quartier (blueFACTORY, la Tour de Beaumont etc.) et comment le projet FriGlâne s'inscrit-t-il dans la logique communale annoncée (cf. <https://www.ville->

fribourg.ch/actualites/troisieme-mise-a-lenquete-publique-du-pal) "une meilleure prise en compte de la nature en ville et une densification repensée"?

- Quels étaient, respectivement sont les moyens d'agir du Conseil communal afin d'éviter un tel projet démesuré? Le Conseil communal a-t-il songé à la possibilité que la Ville développe elle-même un projet dans le secteur concerné?
- En vertu d'une vision urbanistique, le Conseil communal a-t-il formulé des exigences spécifiques tant écologique (norme SEED par exemple), sociale (mixité sociale, logements coopératifs ou infrastructures pour favoriser le vivre ensemble telles que centre de jour, crèche ou commerces de proximité) qu'architecturale à l'encontre des promoteurs immobiliers FriGlâne?
- Les promoteurs ou/et la Ville ont-ils prévu d'informer et de prendre en compte des demandes ou des besoins des habitant·e·s?

Merci de vos réponses que nous transmettrons aux associations de quartiers et aux habitant·e·s qui nous ont sollicité·e·s.

Réponse du Conseil communal

- Le projet FriGlâne est-il conforme au PAL révisé actuellement?

Oui, le PAD Friglâne est conforme au PAL en cours de révision. L'enquête publique complémentaire a notamment permis d'adapter le dossier du PAD pour le mettre en conformité au PAL mis à l'enquête en septembre 2020. La première mise à l'enquête publique du PAD s'est déroulée du 9 juin 2018 au 9 juillet 2018 et n'a pas suscité d'oppositions.

- De quelles dérogations le permis de construire FriGlâne a-t-il bénéficié?

Le permis de construire Friglâne n'a pas eu de dérogation hormis celle concernant l'abattage d'arbres, comme toutes les procédures de ce type.

Le projet est décomposé en 3 phases concernant les permis de construire:

1. démolition des bâtiments existants et demande d'abattage d'arbres avec dérogation à la protection des boisements hors forêts;
 2. permis de construire pour les bâtiments et aménagements extérieurs (compensation des arbres selon premier permis) conformément au PAD;
 3. permis de construire pour le parc du Vallon (mis à l'enquête prochainement).
- Qu'en est-il du PAD complémentaire (enquête publique du 22 mai 2021 au 21 juin 2021)?

L'enquête publique complémentaire du PAD regroupe deux objectifs:

1. répondre à l'examen final du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA). Les services cantonaux ont émis des remarques et conditions à respecter pour approbation finale;
2. mettre en adéquation le PAD avec les dernières modifications du PAL mises à l'enquête publique en septembre 2020.

La deuxième enquête publique du PAD a 1 opposition. Cette opposition doit désormais être traitée (séance de conciliation, éventuelles modifications...).

- L'approbation du PAD sera-t-elle possible tant que le PAL n'est pas approuvé?

Les procédures PAD et PAL sont coordonnées. L'approbation finale du PAD par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) sera faite simultanément à l'approbation du PAL modifié. Le PAD ne peut être approuvé avant l'approbation du PAL.

- Comment est-ce possible que le permis de construire soit délivré alors que le PAD FriGlâne n'a pas encore été approuvé?

La procédure du permis de construire est en cours. L'analyse finale et en détail du dossier de permis de construire n'a pas été menée à terme. Pour l'instant, les oppositions pendantes tant au PAL (enquête complémentaire) qu'à la demande de permis de construire ne permettent pas en l'état de délivrer l'accord pour l'application de l'effet anticipé positif des plans, sachant que cet accord doit être donné par la commune et par le SeCA en vue de la délivrance d'un permis de construire.

A terme, l'autorité chargée de délivrer le permis de construire est la Préfecture (procédure ordinaire). Elle se base en cela sur le préavis communal (lequel précisera s'il est favorable ou défavorable à l'application anticipée de l'effet positif des plans), et de même sur le préavis de synthèse du SeCA (regroupant les services du canton). On ne peut donc préjuger si et quand les conditions seront réunies pour permettre à la Commune et au Canton de délivrer des préavis favorables avec accord pour l'application de l'effet anticipé positif des plans, et que le permis de construire puisse être accordé.

- Comment est-ce possible que le projet ait obtenu une dérogation pour une implantation en dehors des limites habituelles?

Il n'y a pas eu de dérogation. C'est le PAD qui fixe des limites d'implantations. Le permis de construire est conforme au PAD.

- Le projet a-t-il été l'objet d'une étude de besoins? A-t-il été analysé par la Commission d'aménagement et s'est-elle prononcée? Tient-il compte des données de l'Observatoire du logement, de la perspective de l'Agglo? Comment expliquer que ce projet, d'une telle taille, aille à l'encontre des projections démographiques 2020 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), à la baisse?

Le développement du projet a débuté en 2015.

Le projet s'insère dans la planification globale du territoire communal au regard des planifications supérieures fédérales, cantonales et régionales. Il s'insère dans le cadre de la révision du PAL démarrée en 2008, dans le cadre des projets d'agglomérations.

Qu'est-il entendu par étude de besoins? Le PAL, via les PAD, définit les affectations globales sur le territoire. Le permis de construire définit par exemple le type de logement. Il y a eu différentes études à différents moments de la planification pour aboutir à ce projet de permis de construire. Par exemple, les résultats de l'Observatoire du logement ont été utilisés en 2019 pour réorienter la typologie des appartements, permettant ainsi de répondre à la demande de logements pour des familles (4,5 et 5 pièces).

Le projet, même s'il arrive dans un contexte où les projections démographiques ont été modifiées, ne va pas à l'encontre des principes d'aménagement. L'utilisation du sol doit être rationnelle et notamment dans les centres urbains. Le projet se situe notamment à proximité immédiate de la Gare du chef-lieu cantonal. Il répond à de grands enjeux de mobilité. L'aspect vert et naturel a été travaillé de manière très fine au pied des bâtiments et avec la création du parc public du Vallon...toutes les thématiques, énergétiques, sociales et autres ont été étudiées. Quant à la hauteur, elle a également été discutée dans les études de base, et notamment lors de l'élaboration du PAD. C'est un PAD qui est contextuel, il y a 2 bâtiments hauts mais également des bâtiments moins hauts d'environ 20 mètres.

- Le Conseil communal a-t-il une vision urbanistique globale des constructions, en cours et futures, touchant le quartier (Bluefactory, la Tour de Beaumont etc.) et comment le projet FriGlâne s'inscrit-t-il dans la logique communale annoncée (cf. <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/troisieme-mise-a-lenquete-publique-du-pal>) "une meilleure prise en compte de la nature en ville et une densification repensée"?

Le projet FriGlâne a débuté en 2015 – 2016 par des processus de Workshops et d'ateliers réunissant des architectes urbanistes comme Pierre Feddersen pour établir les bases du projet. La question de la densité et de la hauteur étaient des thématiques majeures. L'option choisie a été de permettre des bâtiments hauts en réponse aux tours existantes du quartier de Beaumont et de conserver des bâtiments plus bas pour offrir une qualité typologique complémentaire. Le bâtiment de type tour s'inscrit parfaitement dans le contexte à Beaumont où les tours existent déjà. Ainsi cette forme d'habitation n'est pas étrangère au quartier.

Dans le cadre de la révision du PAL, les services de la Ville ont pu conforter le futur développement au regard des différentes études de base et discussions sur ces thématiques emblématiques. Des études sur le potentiel d'accueil de la Ville en termes d'habitants et d'emplois ont été réalisées par l'Agglomération et approfondies par la Ville de Fribourg. Des études concernant la densification mais aussi au travers d'outils techniques comme les logiciels SIG, 3D ou maquettes.

Le thème de la Nature en ville est soulevé dans la question. Ce projet, avec une densité répondant notamment aux objectifs de la LAT, la densification dans les centres urbains, répond également aux enjeux de nature. Un concours paysager, sous forme de mandat d'études parallèles, a été réalisé en 2019 sur un secteur global comprenant les parcelles du Consortium Friglâne et de la Generali (un secteur plus large que le PAD) permettant le lien notamment avec l'école de la Vignettaz. Le projet développé par la suite comprend les aspects de nature, les aspects environnementaux et écologiques sur les espaces privés et sur les espaces publics. Ainsi, le parc du Vallon, parc à usage public et financé par les propriétaires privés, formera un ensemble paysager fédérateur pour le quartier entre logements et école de la Vignettaz

- Quels étaient, respectivement sont les moyens d'agir du Conseil communal afin d'éviter un tel projet démesuré? Le Conseil communal a-t-il songé à la possibilité que la Ville développe elle-même un projet dans le secteur concerné?

Le Conseil communal suit de très près le développement de ce secteur et le soutient. Pour rappel, la commune est responsable des PAD et c'est elle qui les met à l'enquête.

Ce dossier a démarré sous un autre Conseil communal par la tentative de rachat des parcelles de Swisscom. La Ville n'a pu acquérir ces terrains, vendus finalement à des privés.

La Ville a défini une affectation future à ce site, compte tenu de son statut de friches. Le PAL via le PAD règle l'affectation. La Ville joue à ce moment un rôle majeur.

Une fois le projet de PAD développé, il s'agit d'une procédure de permis de construire, sous l'égide des propriétaires privés.

Des discussions ont eu lieu concernant les besoins de la Ville. Des discussions notamment en lien avec un possible accueil extrascolaire qui a trouvé place finalement dans un autre secteur.

- En vertu d'une vision urbanistique, le Conseil communal a-t-il formulé des exigences spécifiques tant écologique (norme SEED par exemple), sociale (mixité sociale, logements coopératifs ou infrastructures pour favoriser le vivre ensemble telles que centre de jour, crèche ou commerces de proximité) qu'architecturale à l'encontre des promoteurs immobiliers Friglâne?

Oui, ces demandes ont été formulées. A l'échelle des parcelles, mais sur l'ensemble du secteur.

Le projet est exemplaire en bien des points: énergétiques, environnemental, social...

Un des éléments phares autour de ce projet est la création du parc du Vallon, un parc public à proximité de l'école. Le Service d'urbanisme et d'architecture et notamment le secteur des Parcs et promenades ont travaillé de manière intensive avec les mandataires des propriétaires afin de réaliser un parc public agréable pour tous en tenant compte des préoccupations environnementales actuelles.

La question de la qualité de vie des habitants a été traitée intensément par les mandataires lors de l'élaboration du projet pour le permis de construire: locaux communs pour les habitants et pour le quartier, espaces verts. Le permis propose des surfaces, mais les usages ne sont pas forcément définis.

- Les promoteurs ou/et la Ville ont-ils prévu d'informer et de prendre en compte des demandes ou des besoins des habitant-e-s?

La Ville a communiqué sur le PAD en 2018 avec l'association de quartier. Cette dernière a également écrit un article dans son journal Trait d'union en août 2018.

Les promoteurs ont informé la population au moment du dépôt du permis de construire à l'enquête publique.

Lors de l'élaboration du projet, les mandataires des propriétaires ont apporté un soin particulier aux éléments sociaux du projet, de toute l'interaction sociale sur les espaces communs, la mise à disposition de surfaces communes pour les locataires et le quartier. La Ville a soutenu clairement la réalisation d'un parc public, prochainement mis à l'enquête publique.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Avec mes collègues, je remercie le Conseil communal pour le rapport établi. Malgré ce qui en est dit, des interrogations sur la pertinence du projet FriGlâne persistent. J'en présenterai deux, vu le temps limité:

1. Le lien aléatoire entre les deux projets, l'un bâti et l'autre paysager. C'est pour l'instant un pari hypothétique que de relier FriGlâne avec le Parc du Vallon (pas encore mis à l'enquête) pour répondre aux besoins d'accès à la nature, que FriGlâne n'a pas développé.

Nous attendons que la Ville garantisse la réalisation de cet "espace ouvert", comme le nomme la Confédération, indispensable au bien-être et à la santé de la population, pour compenser ce projet immobilier massif.

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/villes-et-agglomerations/themes-specifiques/espaces-ouverts-dans-les-agglomerations.html>

2. Le manque de communication avec les habitant-e-s. Nous attendons que la Ville incite, si tant est que le projet se réalise, à une réelle stratégie de concertation pour rendre la phase de chantiers sécurisée, plus prévisible et transparente. Elle devrait également se préoccuper des processus d'intégration des 700 habitant-e-s et de l'évolution de l'identité du quartier.

- n° 17 de Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative au train touristique de Fribourg Tourisme

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Mme A. Butty Revaz a posé lors de la dernière séance du Conseil général la question suivante. Est-ce que la Ville de Fribourg a prévu un plan d'assainissement pour le train touristique, certes très fréquenté, mais qui pollue (moteur diesel) et qui est très bruyant, sachant qu'il s'agit d'un mandat donné par Fribourg Tourisme à une entreprise privée?

Réponse du Conseil communal

Le train touristique est une attraction touristique incontournable en ville de Fribourg avec de nombreuses visites fortes appréciées chaque année. Le mandant de cette initiative est Fribourg Tourisme et Région et l'entreprise exploitante est Wieland, sise à Morat et Tavel. Il est important de rappeler que la Ville de Fribourg contribue financièrement à Fribourg Tourisme et Région via l'Agglomération, mais possède un siège au comité.

Aujourd'hui, il n'est pas prévu de changement de motorisation du train touristique par la société exploitante. La société exploitante, qui possède par ailleurs des taxis et bus scolaires électriques, a répondu qu'il en effet très difficile d'utiliser une motorisation électrique en raison de la très forte déclivité du parcours emprunté par le train. Cela impliquerait une recharge fréquente, l'installation de bornes sur l'espace public et, évidemment, le changement du moteur lui-même. Les coûts seraient donc importants pour un secteur durement touché par la crise sanitaire. Une évaluation chiffrée n'a pas pu être livrée dans le délai de réponse à la question.

Le Conseil communal, via son siège au sein du comité, va suivre le dossier et pourra donner plus d'informations, une fois les réponses données sur les coûts, directement à Mme la Conseillère générale.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse. Il est vrai que j'aurais voulu obtenir des informations sur les coûts, mais cela va suivre, comme l'a dit M. le Conseiller communal.

- n° 27 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) à l'attention du Bureau du Conseil général relative à l'éventuelle nécessité de présenter un certificat covid lors des prochaines séances du Conseil général

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2021, M. P.-A. Perritaz posait la question suivante:

J'ai une proposition à faire pour le Bureau du Conseil général. Par souci d'exemplarité, je demande que le Bureau du Conseil général, lors de sa prochaine séance, statue sur une éventuelle obligation de présenter un certificat COVID lors des prochaines séances du Conseil général.

Réponse du Bureau du Conseil général

Le Bureau du Conseil général reprend la réponse du Président de la Cellule cantonale de coordination (CCC) du 13 septembre 2021, laquelle a la teneur suivante:

*Madame la Présidente du Grand Conseil,
Monsieur le Président du Gouvernement,
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Messieurs les Préfets, chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,*

Suite aux dernières annonces de la Confédération et à diverses questions parvenues à la Cellule cantonale de coordination (CCC) ces derniers jours, je me permets de vous transmettre les précisions suivantes et formuler également quelques rappels en lien avec la tenue des séances de législatif (Grand Conseil, Conseils généraux, assemblées communales et assemblées de délégués):

- *Ces séances sont exemptées de l'obligation du certificat Covid et le nombre de participants n'est pas limité, en tenant compte bien sûr de la capacité de la salle.*
- *Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, sauf lors des prises de parole.*
- *La distance (ou un plexiglas) entre les membres est exigée.*

Par analogie, les séances considérées comme essentielles au bon fonctionnement des institutions (séances de commission par exemple) sont soumises aux mêmes prescriptions.

Je remercie les Préfectures de bien vouloir transmettre ces informations aux communes et associations de communes de leur district.

En cas de question ou de doute, je vous prie de vous adresser au secrétariat de la CCC à l'adresse viequotidienne@fr.ch

*Avec mes cordiaux messages,
François Genoud, Préfet de la Veveyse
Président de la Conférence des préfets
Président de la Cellule cantonale de coordination (CCC)*

Cette réponse a été confirmée le 8 octobre 2021 par la Préfecture de la Sarine, au travers de son Conseiller juridique, M. Matthieu Loup. Cette confirmation avait la teneur suivante:

Monsieur le Secrétaire de Ville adjoint, cher Mathieu,

Je suis en mesure de te confirmer que les directives en vigueur pour les séances des législatifs communaux et organes apparentés, communiquées par la Préfecture à chaque fois qu'elle est sollicitée pour avis, sont les suivantes:

- *Ces séances sont exemptées de l'obligation du certificat Covid et le nombre de participants n'est pas limité, en tenant compte bien sûr de la capacité de la salle.*
- *Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, sauf lors des prises de parole.*
- *La distance (ou un plexiglas) entre les membres est exigée.*

Je te confirme ainsi que vous ne pouvez pas accéder à une requête tendant à autoriser le retrait du masque quand les membres du Conseil général sont assis-e-s à leur place.

*Avec mes meilleures salutations,
Matthieu Loup, av., Conseiller juridique à la Préfecture de la Sarine*

Perritaz Pierre-Alain (PS). Malheureusement, je suis satisfait de la réponse.

- n° 28 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative aux travaux de chauffage à distance dans le quartier du Bourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2021, M. J.-P. Wolhauser posait la question suivante:

Actuellement, des travaux de CAD sont en cours dans le quartier du Bourg. Les pavés sont évacués. Serait-il possible de reposer ces pavés, pour des raisons esthétiques, en considérant que les travaux de requalification de l'étape 2 ne se feront qu'après ceux de l'étape 1, c'est-à-dire dans quelques années?

Réponse du Conseil communal

Considérant les travaux et projets au sein du Bourg, il faut différencier les différents projets, qui ont des temporalités et problématiques distinctes.

Concernant la rue Pierre-Aeby, le projet de requalification va être mis à l'enquête durant le mois d'octobre. Sous réserve du nombre et du temps pour la levée des oppositions, les travaux commenceront durant l'été 2022. Ce projet prévoit la mise en place d'un pavage sur l'ensemble de la rue.

En lien avec les travaux du CAD, les Services d'urbanisme et d'architecture (UA) et celui du génie civil, environnement et énergie (GCEE) ont coordonné la récupération des pavés existants, avec pour objectif leur remise en place lors des travaux de requalification.

La ruelle de Notre-Dame sera assainie en parallèle des travaux de la rue Pierre-Aeby. Là aussi la ruelle sera entièrement pavée. Lors des travaux du café des Arcades, certains pavés ont dû être démontés, ceux-ci ont été nettoyés et stockés pour une remise en place ultérieure.

Concernant la place de Notre-Dame, la problématique est un peu différente. Après analyse par le Service du GCEE, il apparaît que les pavés existants sont en mauvais état. Il paraît très compliqué, voire impossible, de les remettre en place. Partant de ce principe, dans un souci de pragmatisme technique et financier, nous avons considéré la mise en place d'un revêtement provisoire adapté. Concrètement, la Ville devrait fournir de nouveaux pavés, ce qui représente un surcoût de l'ordre de 700 francs par m². En plus de cela, en raison de son ancienneté, la place de Notre-Dame n'est plus parfaitement plate. Plein de défauts (type trous, bosses, etc.) compliquent énormément la remise en place des pavés et également l'évacuation des eaux de surface.

Enfin, la date de réalisation de la place de Notre-Dame est prévue pour l'année 2024-2025.

Il est important de notifier que les Services UA et GCEE accordent la plus grande importance au patrimoine du pavage de la Ville de Fribourg. Dans la mesure du possible, tout sera fait pour conserver et/ou remettre en place les pavés existants.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). La réponse concernant la place de Notre-Dame ne me satisfait pas. C'est une réponse évasive. Selon le planning des travaux, l'étape 2 de la requalification du quartier du Bourg ne débutera que dans cinq à dix ans. On peut le regretter. Vu l'état usé des pavés sur cette place, il n'est à mon avis pas pensable de goudronner de nombreuses tranchées. Cela constituerait une grave atteinte au patrimoine du quartier du Bourg. Je pense que le Service des biens culturels ne sera pas d'accord avec cela. Certes, il y aura un coût du repavage, mais il contribuera à améliorer l'aspect général de la place. N'oublions pas que beaucoup de touristes débarquent ici pour visiter la Cathédrale et le quartier du Bourg!

- n° 29 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au nettoyage de la rue du Pont-Muré et celles adjacentes

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 14 septembre 2021, M. J.-P. Wolhauser posait la question suivante:

Ma question concerne le nettoyage à l'eau de la rue du Pont-Muré et celles adjacentes par la Voirie. Depuis un certain temps, je constate que ces rues ne sont plus nettoyées et qu'elles sont sales. Y a-t-il une raison particulière à cela?

Réponse du Conseil communal

Actuellement la rue du Pont-Muré est nettoyée, entre 1-2 fois par semaine, lorsque la Voirie constate que le trottoir est sale. Néanmoins, entre les différents travaux de la zone et les vacances du personnel durant l'été, il est fort possible qu'il y ait eu quelques lacunes.

Il faut également préciser que ce trottoir est fortement sollicité et qu'il est étroit, ce qui complique le lavage qui se fait au jet et non à la machine. De plus, certaines taches ne s'enlèvent plus en raison de l'usure de la surface.

Concernant la rue des Epouses, les terrasses sont présentes toute la belle saison, c'est pour cette raison qu'aucun lavage n'est possible. A futur, la Ville prévoira une coordination avec les restaurateurs afin de fixer des dates auxquelles ils libéreront la rue pour permettre aux ouvriers de Voirie de la nettoyer.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). La réponse me convient.

E. Nouvelles questions

- n° 31 de Mme Caroline Revaz (Le Centre/PVL) relative aux travaux de mise en place du chauffage à distance (CAD) dans le quartier du Bourg

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). La construction d'un réseau de chauffage à distance a commencé dans le quartier du Bourg, notamment à la rue Pierre Aeby, à la ruelle des Cordeliers, à la place de Notre-Dame et à la rue de la Cathédrale Saint-Nicolas. Ces travaux ont commencé le 16 août dernier. Il est certain qu'ils provoquent des nuisances pour les habitant·e·s et en particulier les commerçant·e·s de ces rues. Dans ce cadre, est-ce qu'un calendrier précis a été établi entre le Groupe E et la Commune et communiqué aux habitant·e·s et aux commerçant·e·s, afin que celles/ceux-ci puissent s'organiser durant ces travaux? Est-ce que les travaux se déroulent dans les délais qui ont été impartis? Si cela n'est pas le cas, le Groupe E a-t-il communiqué de manière transparente les délais revus?

- n° 32 de Mme Caroline Revaz (Le Centre/PVL) relative à la possibilité d'établir des places de stationnement "dépose-minute" dans le cadre de la requalification du quartier du Bourg

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). Ma deuxième question concerne la requalification du Bourg. Est-ce que dans le cadre de la requalification du quartier du Bourg, l'établissement de places de stationnement de type "dépose-minute" devant des commerces a été considéré et, si oui, quels commerces sont concernés? Si ce n'est pas le cas, pourquoi cela n'a-t-il pas été considéré?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Mme C. Revaz nous ayant transmis ses questions cet après-midi, j'y réponds tout de suite. Je porte à votre connaissance qu'il y a trois périmètres faisant l'objet de travaux:

- le secteur Notre-Dame, qui inclut la place éponyme, ainsi que la rue de la Cathédrale Saint-Nicolas. Les travaux ont commencé le 16 août et sont en cours. Le chantier affiche un peu de retard. Il devait se terminer au début de l'année prochaine;
- le secteur Pierre-Aeby et la rue des Cordeliers. Les travaux ont également commencé le 16 août et avancent selon le calendrier prévu et devront se terminer autour de Pâques 2022.

Ces travaux de pose du chauffage à distance ont un planning indépendant de toute influence de la Ville. Seul le Groupe E Celcius est à même de préciser et maîtriser son planning. Le Groupe E a transmis un calendrier aux habitants et aux commerçants. Les nuisances temporaires sont malheureusement inévitables.

Concernant la requalification des abords de la Cathédrale, le Conseil communal a validé un plan de communication. Les travaux commenceront en mars 2022. Dès que le planning sera consolidé par l'entreprise mandatée, des séances seront organisées pour les habitants, les propriétaires, les commerçants et les usagers. Durant la phase de chantier, des panneaux informeront sur l'avancement du chantier. Un centre d'informations sera ouvert pour documenter les travaux et répondre aux inquiétudes de la population. Il sera difficile de prévoir des places de stationnement de type "dépose-minute" devant les commerces, mais il reste des places de stationnement sur la place des Ormeaux, la place de Notre-Dame ou le long de la Grand-Rue.

J'en profite pour corriger M. J.-P. Wolhauser. Je lui fais savoir que la réalisation de la place de Notre-Dame est prévue pour l'année 2024-2025.

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 33 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative au plan de mobilité appliqué au personnel de la Ville de Fribourg

Collaud Gérald (CG-PCS). Dans le but de comprendre comment encourager le personnel de la ville à se déplacer sans voiture, je souhaite obtenir des informations sur les éléments suivants:

1. De quand date le plan de mobilité de la Ville, et quand a eu lieu sa dernière révision?
2. Le plan actuel prévoit-il d'offrir des avantages aux employé-e-s qui ne se déplacent pas en voiture?
3. Le Conseil communal peut-il fournir un pourcentage d'employé-e-s par service qui se déplacent sans voiture?

Steiert Thierry, Syndic. Merci à M. G. Collaud de m'avoir envoyé la question préalablement. Le Service des ressources humaines et le Service de la mobilité ont pu se concerter pour établir la réponse, qui sera brève je vous rassure.

Le plan de mobilité actuel est entré en vigueur en 2011. Une révision de ce plan est en cours et sa mise en œuvre est planifiée pour 2022-2023. Une subvention de 200 francs est actuellement versée aux employé-e-s qui font le choix de penduler majoritairement en transports publics.

Une subvention pour les cyclistes de 200 francs est versée à l'achat d'un vélo et de 100 francs par année pour son entretien. Chaque collaborateur/trice a la possibilité de contracter un abonnement fortement subventionné pour l'achat d'un abonnement PubliBike, abonnement à 30 francs au lieu de 270 francs. Ce mécanisme de subventions sera revu dans le cadre de la révision du plan de mobilité. Au sondage lancé fin 2020, 76% des employés ont donné une réponse. Il n'y a pas d'informations par services. 33% des employés pendulent en voiture, 2% en co-voiturage et 65%, autrement. Ce sont les informations que nous avons pu obtenir dans ce sondage.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 34 de M . Benoît Dietrich (PS) relative aux leviers que le Conseil communal pourrait actionner en faveur d'une politique culturelle unifiée

Dietrich Benoît (PS). Les nouveaux statuts de Coriolis que nous venons de voter, par rapport à leur dernière version, proposent eux aussi de financer directement les actions culturelles. Il s'agit normalement d'une tâche de l'Agglomération, qui, elle, devrait disparaître. Les tâches de la nouvelle association régionale de la Sarine (ARS) sur le sujet du financement de la culture demeurent floues. Alors que ce n'est normalement pas sa tâche, et je l'en félicite, depuis la crise du covid, la Ville finance des projets artistiques professionnels.

En parallèle, le projet de fusion a fâché la population sur beaucoup de points, mais j'ose m'avancer sur le fait que son volet culturel n'amenait pas la discorde et était notamment soutenu par les professionnel·le·s de la branche, ainsi que par l'association K.

Ma question est donc la suivante: quels leviers a le Conseil communal pour que l'on puisse enfin avoir une gestion de la culture unifiée et forte dans la région, comme le propose le projet de fusion? S'il a de tels leviers, quelle est sa stratégie pour les utiliser?

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Merci M. B. Dietrich de m'avoir adressé cette question à l'avance. Je désire tout d'abord faire une rectification. Il n'y a pas de mélange des subventions entre Coriolis et l'Agglomération, mais je crois que nous avons déjà pu en parler lors de la discussion sur le Message, en début de séance. Cette question présuppose aussi une poursuite du processus de fusion. Or, il ne nous appartient pas ce soir d'anticiper l'avenir. C'est l'Assemblée constitutive qui devra évidemment statuer sur le futur du projet de fusion. Dans le cadre de ce dernier, nous avons eu plusieurs discussions avec l'association K, l'association faîtière des institutions professionnelles cantonales. Nous comptons bien continuer les discussions avec cette association, qui demande concrètement, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, d'avoir une politique inclusive entre les différents subventionneurs. Cela peut passer par une modification de la loi sur les affaires culturelles au niveau cantonal, mais pas forcément. Il y a peut-être d'autres moyens. Avec l'association K, aussi, nous avons discuté de mandats que pourrait leur donner la Ville. Cela implique des budgets supplémentaires et c'est donc sous réserve des prochains exercices budgétaires. Tous les autres leviers sont aussi possibles. Chaque Directeur/trice, dans sa Direction, a des leviers, même indirects par rapport à la culture. Nous parlons du Pour-Cent culturel, nous parlons également de l'espace public et de la communication. Plusieurs Directeurs/trices sont impliqués là-dedans. En tant qu'exécutif, le Conseil communal peut évidemment aussi promouvoir une politique culturelle régionale, par

exemple dans un programme de législature, mais le Conseil général peut aussi se prononcer, comme vous le faites ce soir de manière publique, en vue d'être communiqué dans les médias. Enfin, et c'est peut-être là le levier le plus important mais le moins efficace, ce sont tous nos sièges représentés dans les différentes institutions culturelles au sein desquelles nous avons certes des sièges, mais jamais la majorité complète, puisque c'est interdit par la loi. Nous faisons au mieux pour dispenser une culture régionale plus efficace. Je crois que, notamment à Coriolis, nous avons une communauté de vue sur le destin lié à Coriolis Infrastructures.

Dietrich Benoît (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 35 de Mmes et MM. David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Noël Gex, Océane Gex, Véronique Grady, David Krienbühl, Adrienne Salina et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à un éventuel soutien des restaurateurs affectés par l'extension du certificat covid pendant l'exploitation hivernale

Krienbühl David (PLR). Est-ce que le Conseil communal compte, d'une manière ou d'une autre, soutenir les restaurateurs actuellement affectés par l'extension du certificat covid pendant l'exploitation hivernale, selon le modèle nyonnais, où des protections contre les intempéries et des chauffages extérieurs pourront être installés?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Cette question doit trouver une réponse identique pour tout le canton. C'est pourquoi nous avons récemment reçu une information tant de l'association des communes fribourgeoises que de la Conférence des préfets, qui étaient en train de plancher à une solution cantonale. A ma connaissance, le Conseil d'Etat a mis cette question à son ordre du jour et une réponse devrait tomber. Elle ne concernera pas la ville, mais tout le canton.

Krienbühl David (PLR). Je suis satisfait de la réponse de M. le Conseiller communal et me réjouis d'avoir la réponse du Conseil d'Etat.

- n° 36 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à une éventuelle limitation de vitesse sur le tronçon routier séparant la patinoire du Stade universitaire Saint-Léonard

Jordan Simon (CG-PCS). Je me pose une question concernant la route de la rue de Morat délimitant d'un côté la patinoire et de l'autre le stade Saint-Léonard. Cette route sépare également les terrains synthétiques de leurs vestiaires qui se trouvent au stade Saint-Léonard. Il y a donc souvent des jeunes qui traversent cette route pour se rendre à leurs entraînements.

La Ville a-t-elle déjà envisagé de rendre ce tronçon moins attrayant pour les automobilistes, en le limitant à 30 km/h, afin de favoriser le trafic souterrain par le tunnel?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 37 de Mme Camille Goy (Vert·e·s) relative à la problématique des sociétés sans substances qui seraient domiciliées sur le territoire communal

Goy Camille (Vert·e·s). Faisant suite aux "Pandora Papers", une enquête de l'ONG Public Eye publiée la semaine dernière révèle la situation actuelle des sociétés dépourvues de substance en Suisse. Si ce type de sociétés n'est pas illégal en soi, l'enquête souligne que c'est ce type de montages qui est le plus souvent utilisé lorsqu'il s'agit de dissimuler des transactions douteuses ou d'en masquer les véritables bénéficiaires économiques.

Selon les estimations de Public Eye, le canton de Fribourg compte 3'064 de ces sociétés sans substance, principalement domiciliées chez des avocat·e·s, notaires ou fiduciaires en ville de Fribourg. Après Genève, Lugano et Zoug, Fribourg se placerait ainsi à la quatrième place des villes suisses qui comptent le plus de sociétés de domicile, soit des coquilles vides sans activité commerciale.

Mes questions sont les suivantes: quel est le rendement fiscal global estimé par l'administration communale de ces sociétés dépourvues de substance en ville de Fribourg? La Ville a-t-elle des outils à disposition pour collaborer avec les organes de contrôle cantonaux et fédéraux à propos de cas suspects de blanchiment d'argent et de corruption? Si oui, quelle utilisation en est-elle faite?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- Nr. 38 von Hr. Mario Parpan (Mitte Links-CSP) bezüglich Online-Schalter für den Erwerb der Gewerbeparkkarten

Parpan Mario (Mitte Links-CSP). Die Stadt kennt seit Jahren die Parkkarten für Unternehmer, die es den Handwerkern gegen eine vernünftige Gebühr ermöglichen ihre Berufsfahrzeuge für einen halben oder einen ganzen Tag in der Stadt auf gebührenpflichtigen Parkplätzen abzustellen. Als Kleinunternehmer – damit habe ich meine Interessenbindung bekannt gemacht – weiss ich um die Nützlichkeit dieses Angebotes, sind wir doch für den Transport von Werkzeugen und Baumaterialien auf dieses Angebot dringend angewiesen. Mit meinem Anliegen möchte ich dazu beitragen dieses Angebot zu verbessern. Im Moment ist es nämlich so, dass diese Parkkarten nur am Schalter der Stadtpolizei gelöst werden können. Das führt dazu, dass unnötige Fahrten ins Stadtzentrum gemacht werden, was im Anliegen den motorisierten Verkehr in der Stadt und im Burgquartier im Besonderen, zu verringern, zuwiderläuft. Für die Unternehmen, die meist um 7 Uhr mit ihrer Arbeit loslegen wollen, sind die Schalteröffnungszeiten ab 8 Uhr morgens ebenfalls ungünstig. Vergangene Woche wollte ich am Schalter der Stadtpolizei in Murten eine ähnliche Parkkarte erwerben, worauf der Beamte mich freundlich darum gebeten hat, diese Karte über den Online-Schalter zu lösen, was ich dann auch gemacht habe.

Meine Frage an den Gemeinderat:

Hat die Stadt einen entsprechenden Online-Schalter für den Erwerb der Parkkarten bereits in Planung? Wenn nicht, kann er sich vorstellen einen solchen Online-Dienst in nützlicher Frist einzurichten?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 39 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'aménagement de la zone allant des Grand-Places à la Gare de Fribourg

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je me permets de rebondir brièvement à la suite des différentes interventions faites ce soir quant à l'aménagement de la zone allant des Grand-Places à la Gare de Fribourg. Est-il prévu de réaliser un aménagement particulier devant la sortie de Manor, allant vers Equilibre? Qu'est-ce qui justifie encore la présence de cette barrière de sécurité à côté du passage pour piétons allant vers Equilibre, qui devait être provisoire à l'origine? Quand est-ce que cette barrière sera enlevée ou cet espace aménagé, par exemple par des bacs végétalisés?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 40 de Mme Liliane Galley (Vert-e-s) relative à la possibilité d'introduire des gobelets réutilisables durant la course de Morat-Fribourg

Galley Liliane (Vert-e-s). Lors du Morat-Fribourg, une distribution de gobelets avec de l'eau et des boissons énergétiques a lieu tout au long du parcours ainsi qu'à l'arrivée à Fribourg. Ces gobelets à usage unique sont aujourd'hui une aberration écologique, qui ne devrait plus être autorisée pour des manifestations de cette ampleur.

Mes questions sont les suivantes:

- La directive 300.13 concernant l'emploi de la vaisselle réutilisable et la gestion des déchets lors de manifestations est-elle applicable à l'arrivée du Morat-Fribourg? Si non, pour quelle raison? Si oui, pourquoi n'est-elle pas respectée?
- L'objectif de la directive est-elle uniquement d'éviter les déchets sauvages et de limiter le travail de la voirie après les manifestations ou a-t-elle également une visée écologique pour limiter l'utilisation de plastique à usage unique?
- Le Morat-Fribourg s'étendant sur plusieurs communes, quelle autorité pourrait le cas échéant inciter, voire obliger l'organisateur à utiliser des gobelets réutilisables sur l'ensemble du parcours, comme cela tend à être la norme sur les trails?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

- La directive 300.13 concernant l'emploi de la vaisselle réutilisable et la gestion des déchets lors de manifestations est-elle applicable à l'arrivée du Morat-Fribourg? Si non, pour quelle raison? Si oui pourquoi n'est-elle pas respectée?

Je dirais que ma réponse risque d'être en demi-ton, à savoir qu'il faut distinguer les aspects liés à la fête populaire de ceux liés au ravitaillement des coureurs. Dans le village des sponsors, en lien avec toute la fête populaire, la vaisselle réutilisable est obligatoire.

Elle fait clairement partie des conditions liées à l'autorisation que la Ville donne à l'organisateur. Par contre, pour ce qui est des aspects en lien avec le ravitaillement des compétiteurs, la directive n'est pas appliquée, car elle est a priori difficile, voire impossible, à appliquer dans ce cadre-là. Néanmoins, il est vrai que votre question est intéressante et pertinente. J'ai le sentiment que c'est plutôt une vision au niveau national pour ce type de compétition pédestre qui pourrait peut-être apporter des pistes de réponses. Ce que je peux dire, c'est que le Conseil communal a entendu votre question et il attirera l'attention de l'organisateur sur cet élément.

- L'objectif de la directive est-elle uniquement d'éviter les déchets sauvages et de limiter le travail de la voirie après les manifestations ou a-t-elle également une visée écologique pour limiter l'utilisation de plastic à usage unique?

Bien entendu, je pars du principe qu'elle a aussi une visée écologique.

- Le Morat-Fribourg s'étendant sur plusieurs communes, quelle autorité pourrait le cas échéant inciter voire obliger l'organisateur à utiliser des gobelets réutilisables sur l'ensemble du parcours, comme cela tend à être la norme sur les trails?

D'après la recherche que nous avons effectuée aujourd'hui, il n'y a pas de base légale supérieure qui obligerait cette coordination entre toutes les communes traversées par le parcours du Morat-Fribourg. Il y a bel et bien une base légale ou règlementaire en ville de Fribourg. Apparemment, il n'y a pas de base légale qui permettrait cette coordination.

Galley Liliane (Vert-e-s). Je suis satisfaite des explications données.

- n° 41 de M. Jean-Marie Pellaux (Vert-e-s) relative à la requalification de la place du Petit-Saint-Jean

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). Je déclare mes liens d'intérêts: j'habite le quartier de l'Auge. La place du Petit-Saint-Jean est chère aux Fribourgeois-e-s. On y voit régulièrement des promeneurs et des touristes y flâner et des événements y prendre place. Cette place est malgré tout le plus souvent dominée par la circulation et c'est une zone de rencontre qui est entièrement goudronnée pour l'instant. Son aménagement ne permet de faire des rencontres qu'avec des véhicules. J'exagère un peu, j'avoue! Ce constat, ainsi que d'autres réflexions, ont amené le Conseil communal à lancer un processus de réaménagement de la place, ceci conformément au PA2. Après une enquête de terrain, des ateliers participatifs ont été mis sur pied en juin 2018. L'enthousiasme était au rendez-vous. En octobre 2019, les résultats du concours, qui avait été lancé, tout comme les prochaines étapes de la procédure, ont été présentés à la population. Depuis, c'est un peu le silence radio. Or, les habitant-e-s de l'Auge ont déjà vécu de nombreuses désillusions ces quinze dernières années avec des projets présentés, puis avortés. Mes questions sont les suivantes:

- Pour quelle raison le projet semble ne plus avancer?
- Quand la prochaine étape est-elle prévue?
- Quand le projet final va-t-il être présenté à la population?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Nous avons rencontré des difficultés par rapport au retour des différents services pour l'examen préalable. Néanmoins, nous avons maintenant redressé le dossier. Nous avons essayé de trouver une date avec les représentants de l'association de quartier. C'est une tâche très difficile pour les deux parties. Dès que nous aurons trouvé une date, nous les informerons sur la suite du dossier. Il est prévu de faire encore une fois une présentation, avant publication. Cette publication devrait se faire au début 2022 et un crédit d'ouvrage sera sollicité auprès du Conseil général la même année.

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). Je suis satisfait de la réponse.

F. Autres interventions

Rugo Claudio (PA). Signor Presidente. Vi ringrazio molto di darmi la parola. Volevo fare dei complimenti a la signora Fabienne Etter che è stata eletta...

Le Président. M. C. Rugo, vous êtes prié de parler soit en français, soit en allemand, les langues qui sont prévues dans notre règlement.

Rugo Claudio (PA). Je voulais justement voir combien de temps vous alliez me laisser parler en italien. Mme F. Etter a parlé en allemand et en partie en "schwyzerdütsch". Je la rends attentive, pour ses prochaines interventions, que les deux langues sont le français et l'allemand et non pas le "schwyzerdütsch".

J'ai une deuxième observation à émettre. Elle concerne la proposition n° 2. Elle a effectivement été déposée - j'ai les dates ici - le 11 octobre 2016. Nous avons discuté de généralités lorsque l'on avait fait le règlement. Donc il y a 37 personnes ici qui se sont trompées juridiquement et c'est pour cela qu'un recours sera déposé sur ce point. J'espère que cela aboutira sur une décision avant une année, car sinon il ne servira à rien, vu que ça fera trois ans. Ces 37 personnes se sont trompées car l'instrument parlementaire a été déposé le 11 octobre 2016. J'invite M. J.-N. Gex à prendre des cours de mathématiques à l'Ecole Migros.

Gex Jean-Noël (PLR). Je remercie M. C. Rugo de me recommander de suivre des cours de mathématiques. Je ne comprends pas exactement quel est le thème, mais je vais réagir à chacune de ses déclarations. Il est insupportable de se faire attaquer régulièrement. M. C. Rugo, un peu de calme, un peu de bienséance! Je crois que M. le Président a rappelé que l'on n'attaque pas les gens personnellement. S'il vous plaît, merci de respecter ce point. C'est la dernière fois que j'accepte une telle intervention. Autrement, je vais intervenir à chaque fois.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

La séance est levée à 23.28 heures.

Fribourg, le 2 novembre 2021
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David AEBISCHER



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Annexes mentionnées.